Pages 1 à 31



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT À L'ÉLEVAGE DU CHEVAL FRANÇAIS

ORGANE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE PUBLIÉ À L'USAGE DES PERSONNES RELEVANT DES DISPOSITIONS DU CODE DES COURSES AU TROT

Siège Social: 7, rue d'Astorg, 75008 Paris. - Téléphone: 01 49 77 17 17 - Fax (Service Technique): 01 49 77 17 03

PROGRAMMES DES COURSES

DE

CAEN - ENGHIEN -VINCENNES

DU 6 MARS au 29 AVRIL 2023

CA	EN		VINCENNES	
	Lundi 6 mars 2023 (11 h. 35)	26	Vendredi 24 mars 2023 (16 h. 15)	15
	Jeudi 9 mars 2023 (11 h. 30)	27		
	Samedi 11 mars 2023 (11 h. 30)	27	Samedi 25 mars 2023 (13 h. 55)	15
	Jeudi 16 mars 2023 (13 h. 30)	28	Vendredi 31 mars 2023 (16 h. 15)	16
	Lundi 20 mars 2023 (11 h. 30)	28	Mardi 4 avril 2023 (16 h. 05)	17
	Jeudi 23 mars 2023 (11 h. 30)	29		
	Lundi 27 mars 2023 (11 h. 30)	29	Vendredi 7 avril 2023 (16 h. 15)	17
	Lundi 24 avril 2023 (11 h. 20)	30	Samedi 8 avril 2023 (13 h. 35)	18
	Samedi 29 avril 2023 (16 h. 20)	30	Mardi 11 avril 2023 (16 h. 05)	18
ΕN	GHIEN			
	Vendredi 10 mars 2023 (16 h. 15)	22	Vendredi 14 avril 2023 (16 h. 15)	19
	Mercredi 15 mars 2023 (16 h. 05)	23	Samedi 15 avril 2023 (13 h. 35)	19
	Vendredi 17 mars 2023 (16 h. 15)	23	Mardi 18 avril 2023 (16 h. 05)	20
	Mardi 21 mars 2023 (16 h. 05)	24	Vendredi 21 avril 2023 (16 h. 15)	21
	Mardi 28 mars 2023 (16 h. 05)	24		
	Jeudi 20 avril 2023 (16 h. 05)	25	Mardi 25 avril 2023 (16 h. 05)	21
	Samedi 22 avril 2023 (13 h. 35)	25	Vendredi 28 avril 2023 (16 h. 15)	22

CONDITIONS GENERALES DES PROGRAMMES DES COURSES AU TROT EN FRANCE 2022

AVERTISSEMENT PREALABLE

Toute personne qui engage, fait courir un cheval ou possède une part d'intérêt quelconque dans la propriété d'un cheval engagé ou courant dans une course publique est réputée connaître le Code qui régit les courses au trot. Elle se soumet par là-même, sans réserve, à toutes ses dispositions, aux présentes conditions générales des programmes et à toutes les conséquences qui peuvent en résulter.

Les conditions générales des programmes sont prises en application du Code des courses au Trot et ne peuvent comporter de dispositions contraires à celui-ci.

Les Commissaires ont pouvoir en ce qui concerne le programme de leur Société, de modifier les chiffres fixés à titre de valeur nominale, d'allocations ou de qualification. Ils ont le droit à tout moment et selon les circonstances d'annuler les courses de ces programmes, de les reporter à une autre date ou sur un autre hippodrome et d'y apporter toutes les modifications qui seraient jugées nécessaires.

Courses nationales, européennes, internationales

- Courses nationales : réservées aux seuls chevaux inscrits au Stud-Book du Trotteur Français, nés et élevés en France ou dans un pays étranger habilité à tenir un registre annexe du Stud-Book du Trotteur Français.
- Courses européennes : ouvertes aux chevaux inscrits au Stud-Book Trotteur d'un pays de l'Union Européenne ou assimilé et nés dans un de ces pays ainsi que les produits inscrits au Stud-Book du Trotteur Français nés dans un pays étranger habilité à tenir un registre annexe du Stud-Book du Trotteur Français.
- Courses internationales : ouvertes aux chevaux inscrits au Stud-Book Trotteur de tout pays.
- Autres courses : ouvertes aux chevaux inscrits au Stud-Book du Trotteur Français, nés et élevés dans un pays de l'Union Européenne ou assimilé.

Chevaux nés hors de France

Conformément aux dispositions du § IV de l'article 7 du Code des courses au Trot, les chevaux nés hors de France ne pourront être valablement engagés dans les courses des présents programmes qu'autant que leur certificat d'importation comportant leur signalement et une attestation de vaccinations contre la grippe équine et la rhinopneumonie pratiquées dans un délai n'excédant pas 12 mois auront été déposés à la Société d'Encouragement à l'Elevage du Cheval Français avant la date de clôture des déclarations de partant.

Ces documents doivent avoir été établis par l'Organisme officiel du pays duquel le cheval a été exporté, ainsi que du pays où il a couru en dernier lieu et font mention du nom, des origines (nom du père et de la mère), de la robe, du sexe, de l'âge et du signalement du cheval désigné.

(Pour les chevaux importés d'Amérique du Nord, les certificats délivrés par "The United States Trotting Association" et "Canadian Trotting Association" sont seuls valables).

En outre, tous les chevaux importés doivent être présentés au moins avant la première course à laquelle ils doivent prendre part, à une Commission spéciale assistée d'un vétérinaire qui constate leur identité conforme à leurs papiers.

Primes aux éleveurs

Les primes aux éleveurs naisseurs des chevaux ayant obtenu une allocation sont allouées par la Société d'Encouragement à l'Elevage du Cheval Français et ne sont pas comprises dans la valeur nominale des prix.

Primes aux écuries d'élevage

Une somme de 5 % du montant des primes allouées aux éleveurs dans toutes les courses catégorisées Groupe I à III et les courses A à D, est ajoutée aux dites primes pour être répartie, par les soins de l'éleveur, entre les hommes de son écurie d'élevage. Cette somme est distribuée uniquement aux éleveurs déclarant au moins un salarié auprès de la MSA (sous le code 150).

Les primes aux écuries d'élevage prévues dans les programmes ne sont versées aux éleveurs étrangers, selon les mêmes conditions, que s'ils ont la qualité de résident en France et possèdent un établissement d'élevage sur le territoire français.

TITRE I - GAINS MINIMA QUALIFICATIFS

Ne sont admis à prendre part aux épreuves, réservées aux professionnels, aux amateurs et aux apprentis, organisées sur les hippodromes ci-après désignés que les chevaux ayant gagné, en fonction de leur âge, les sommes figurant dans les tableaux suivants :

Hippodromes de Vincennes et Enghien Meeting de printemps - été - automne 2023

Ages en 2023	Professionnels (y compris courses AP)	Amateurs Apprentis
2 ans (L)		
3 ans (K)		
4 ans (J)	3.000	
5 ans (I)	14.000	14.000
6 ans (H)	31.000	27.000
7 ans (G)	45.000	45.000
8 ans (F)	72.000	54.000
9 ans (E)	117.000	80.000
10 ans (D)	144.000	120.000
11 ans (C)*	144.000	120.000

^{*} jusqu'au 31 mars 2023 inclus.

Hippodromes autres que Vincennes et Enghien du 1er avril 2022 au 31 mars 2023

Ages en 2022	Professionnels (y compris courses AP)	Amateurs Apprentis
5 ans (H)**	6.300	6.300
6 ans (G)**	22.500	18.000
7 ans (F)	36.000	27.000
8 ans (E)	54.000	36.000
9 ans (D)	90.000	72.000
10 ans (C)*	144.000	144.000

^{**} ayant participé à au moins 8 courses depuis le début de leur carrière de course.

Hippodromes autres que Vincennes et Enghien du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

Ages en 2023	Professionnels (y compris courses AP)	Amateurs Apprentis
5 ans (I)**	6.000	6.000
6 ans (H)**	22.000	18.000
7 ans (G)	36.000	27.000
8 ans (F)	54.000	36.000
9 ans (E)	90.000	60.000
10 ans (D)*	144.000	120.000

^{**} ayant participé à au moins 8 courses depuis le début de leur carrière de course.

TITRE II - DISPOSITIONS APPLICABLES SUR TOUS LES HIPPODROMES

A - AVANT LA COURSE

Qualification des chevaux

Sont seuls admis à courir les chevaux ayant satisfait aux épreuves de qualification, aux prescriptions du Code des courses au Trot et aux dispositions ci-après.

Tout cheval:

Agé de :	n'ayant pas gagné	
2 ans	5.000	
3 ans	10.000	
4 ans	20.000	
5 ans	30.000	
6 ans	60.000	
7 ans et plus 100.000		

et n'ayant pas obtenu une allocation dans l'une de ses six dernières courses, à l'exception des courses exclusivement réservées aux apprentis-lads jockeys, est exclu de tous les hippodromes pour une durée de 45 jours à compter de sa dernière course.

Toutefois, un cheval ne participant à aucune épreuve pendant 90 jours au moins, se trouve placé, pour l'application de cette mesure, dans la situation d'un concurrent ayant bénéficié d'une allocation.

Un cheval concerné par cette mesure est de nouveau admis à courir, s'il participe avec succès à une épreuve de requalification, à compter de sa dernière course, selon le barème en vigueur.

Les engagements de course des chevaux ayant satisfait aux épreuves de requalification ne pourront être acceptés qu'à compter de l'enregistrement des résultats des dites épreuves par la SECF.

Le décompte des performances est effectué sans discontinuité d'une année sur l'autre, mais n'entre en vigueur qu'à compter du 1er janvier de l'année en cours pour les chevaux ayant atteint l'année précédente le seuil des gains par âge mentionnés ci-dessus.

DISPOSITIONS EN VIGUEUR EN 2023 POUR LES ÉPREUVES DE REQUALIFICATION

Tout cheval n'ayant pas gagné à compter du $1^{\rm er}$ avril 2023 jusqu'au 31 mars 2024, à l'âge de :

3 ans (Lettre K - nés en 2020) : 2.000 €
4 ans (Lettre J - nés en 2019) : 4.000 €
5 ans (Lettre I - nés en 2018) : 16.000 €
6 ans (Lettre H - nés en 2017) : 27.000 €
7 ans (Lettre G - nés en 2016) : 38.000 €

et ayant couru au moins 8 fois depuis le début de sa carrière de courses ou depuis la date à laquelle il a été requalifié(*) (**), doit subir avec succès une épreuve de requalification avant de pouvoir de nouveau être admis à courir en France.

(*) à l'exception de celui qui a subi avec succès une épreuve de requalification depuis le 1er janvier 2023 selon le barème en vigueur applicable à compter du 1er avril 2023.

(**) à l'exception de celui qui, à compter du 1er avril 2023, ne prend part qu'à des courses d'amateurs (tant en France qu'à l'étranger). Dans ce cas, un cheval ne pourra ensuite prendre part aux courses autres que les courses d'amateurs qu'après avoir subi avec succès une épreuve de requalification, même si ses gains sont supérieurs au barème ci-dessus.

Les engagements de course des chevaux ayant satisfait aux épreuves de requalification ne pourront être acceptés qu'à compter de l'enregistrement des résultats des dites épreuves par la SECF.

^{*} jusqu'au 31 mars 2023 inclus.

^{*} jusqu'au 31 mars 2024 inclus.

Seuls les chevaux concernés auront la possibilité de se requalifier par anticipation à partir du 1er janvier 2023.

Les temps requis lors des épreuves de requalification sont ceux des épreuves de qualification pour les trotteurs âgés de 3, 4 et 5 ans, minorés d'1/2 seconde.

Pour les chevaux âgés de 6 ans, la réduction kilométrique requise est de 1'17 et pour ceux âgés de 7 ans et plus, de 1'16"5.

La présentation de chevaux déferrés et plaqués est interdite lors des épreuves de requalification.

Les épreuves de requalification sont organisées lors des séances de qualification, sauf dérogation.

Toutes les courses disputées en France ou hors de France, à l'exception des courses exclusivement réservées aux apprentis et lads-jockeys, sont prises en compte pendant toute la carrière de course du cheval.

Un cheval requalifié au trot monté ne peut participer qu'aux courses au trot monté tant qu'il n'a pas obtenu d'allocation ou subi avec succès une nouvelle épreuve de requalification au trot attelé, à l'exception de celui qualifié au trot attelé ou ayant subi avec succès au cours de sa carrière une épreuve de requalification au trot attelé.

Ne sont pas concernés par les épreuves de requalification :

- les chevaux «inédits».
- les chevaux ayant obtenu, dans l'une de leurs deux dernières courses (distances > 2.000 mètres, départ cellules ou élastiques), une allocation avec une réduction kilométrique au moins équivalente aux temps exigés ci-dessus, dans un délai n'excédant pas trente jours avant la date de la dernière performance enregistrée.

Déclaration des partants

Aucun cheval ne peut prendre part à une course s'il n'a pas été déclaré partant aux jour, heure et lieu fixés par les conditions des programmes de

Un même cheval ne peut être déclaré partant pour des réunions organisées deux jours consécutifs. En outre, un cheval ne peut être déclaré partant le même jour que sur un seul hippodrome et dans une seule course, à l'exception d'une course comportant des épreuves éliminatoires et une finale.

Aucun cheval ne peut participer à une épreuve support des paris PREMIUM si, après la clôture des déclarations de partant y afférant, il est resté inscrit au programme d'une course devant avoir lieu avant ladite épreuve, à l'exception d'une course comportant des épreuves éliminatoires et une finale.

En cas d'infraction à cette disposition, une amende de 75 à 150 € est infligée à l'entraîneur du cheval, amende dont le montant est doublé en cas d'élimination à son échelon de départ.

Toutefois, lorsqu'un cheval se trouve éliminé dans une course, par application des règles relatives à la limitation des partants, la déclaration de partant souscrite est considérée comme annulée et il peut, si les délais de clôture des déclarations le permettent, être de nouveau déclaré partant dans une autre épreuve ayant lieu le même jour ou à un jour d'intervalle.

Les déclarations doivent être faites séparément pour chaque cheval, par écrit, par télécopie ou par Internet, et mentionner :

- le lieu et la date de la réunion,
- le nom du prix.
- le nom du cheval,
- les nom et prénom(s) de son jockey,
- les sommes gagnées,
- la distance à parcourir selon les conditions de la course et suivant la monte,
- le cas échéant, le nombre de priorités utilisées,
- les indications sur sa ferrure.
- l'avis de l'entraîneur (niveau de paramètres réunis pour envisager la victoire).

Légende des Emojis :

- Vert : tous les paramètres sont réunis pour un classement du cheval dans les trois premiers,
- Jaune : plusieurs paramètres sont réunis pour un classement du cheval à la quatrième ou la cinquième place,
- Rouge: peu de paramètres sont réunis pour envisager un classement dans les cinq premiers.

Sont retirés de la course les chevaux qui n'ont pas été déclarés partants dans les délais fixés ou ceux pour lesquels les déclarations sont incomplètes ou erronées ; leurs propriétaires sont redevables, pour chaque retrait, du montant de l'entrée.

Sont également retirés de la course :

- les chevaux déclarés à l'effectif d'une personne titulaire d'une autorisation d'entraîner par les Commissaires de la SECF pour lesquels les dates de vaccinations ne sont pas enregistrées sur le serveur Infonet permettant de justifier la conformité des vaccinations avec les dispositions de l'article 15 du Code des courses au trot, au moment de la clôture des engagements
- les chevaux venant de l'étranger pour lesquels les justificatifs de vaccinations conformes aux dispositions de l'article 15 § I dudit Code n'ont pas été transmises au moment de la clôture des engagements.

Les annulations de monte sont reçues le jour de la déclaration de partant, avant l'heure de clôture.

Au cas où plusieurs déclarations de partant sont établies pour un même cheval dans des courses prévues à une même date ou deux jours consécutifs, elles se trouvent toutes annulées de plein droit.

Après l'heure fixée pour la clôture de la déclaration de partant, un délai supplémentaire de 60 minutes est accordé pour modifier éventuellement une déclaration de ferrure ou une déclaration de monte déjà enregistrée, sous réserve que cette modification n'entraîne pas d'autres changements au programme, y compris dans les épreuves dédoublées une fois les concurrents répartis dans chaque groupe.

Si, après avoir été déclaré partant dans plusieurs courses, le même jour ou deux jours consécutifs, et que la ou les déclarations de partant n'ont pas été annulées par suite d'élimination, un cheval reste cependant inscrit au programme de l'une d'entre elles, une amende de 75 à 150 € est infligée au responsable de la déclaration de partant.

En outre, si le cheval prend part à l'une de ces épreuves, il est disqualifié et les Commissaires de la SECF pourront l'exclure de tous les hippodromes pour une durée maximum d'un mois.

En cas d'élimination à l'échelon de départ du cheval susvisé, cette amende sera doublée.

Si un jockey est indiqué comme devant monter ou driver plusieurs chevaux dans la même épreuve, à l'exception des courses dédoublées, une fois les concurrents répartis dans chaque groupe, ces chevaux sont également retirés de la course dès la clôture des déclarations de partant et une amende est infligée à la personne responsable de la dite déclaration.

Ce retrait entraîne le paiement d'une redevance égale au montant de l'entrée, somme doublée s'il s'agit d'une épreuve retenue pour le Pari Evènement.

D'autre part, si un jockey est déclaré comme devant monter sur deux hippodromes différents le même jour, ledit jockey est tenu de respecter ses engagements, sauf motif grave ou cas exceptionnel, sinon une amende, selon les circonstances, est infligée à la personne reconnue responsable des déclarations

En cas de modification de monte sollicitée sur l'hippodrome, le cheval n'est pas admis à courir, sauf motif grave ou cas exceptionnel reconnu par les Commissaires. Le jockey indisponible ne peut être remplacé que par une personne munie d'une autorisation de monter de même catégorie de licence et dont l'agrément est soumis à l'appréciation des Commissaires.

Le jockey d'un cheval déclaré non-partant dans une course ne peut remplacer un jockey empêché de la même course.

En cas d'abus constaté, les Commissaires de la SECF peuvent, après enquête, infliger une amende à l'entraîneur sollicitant un changement de monte pour des raisons non justifiées.

Dans toutes les courses si, pour une raison quelconque, un cheval doit parcourir une distance autre que celle indiquée sur la déclaration de partant ou fixée par les conditions de course, ce cheval n'est pas admis à courir et est considéré comme non partant. S'il prend part à la course, il est disqualifié et une amende est infligée à la personne responsable.

Limitation des partants

Les Commissaires ont pouvoir de limiter le nombre de concurrents par épreuve et par échelon de départ.

Dans le cas d'une limitation, l'élimination se fait le jour de la déclaration de partant en fonction :

- du nombre de concurrents admis à chaque échelon de départ (si, après la déclaration de partant, la course se trouve réduite à un seul poteau de départ, le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est celui fixé pour un seul échelon),
- du nombre de concurrents admis par épreuve, à raison de la moitié par poteau s'il y a deux échelons de départ et d'un tiers s'il y a trois échelons (nombre ramené à l'unité inférieure si le résultat n'est pas un nombre entier).

Si le nombre de concurrents admis par épreuve n'est pas alors atteint, le complément est formé, en priorité, par un cheval déclaré partant au dernier échelon de départ de la course, puis, si nécessaire et successivement, aux autres échelons par ordre décroissant.

A chaque échelon soumis à élimination, après application des différentes conditions particulières dans l'ordre de leur énumération, sont éliminés les chevaux totalisant les gains les moins élevés.

En cas d'élimination, dans toutes les épreuves, à l'exception des courses à réclamer, des courses Prémium, et, après application des conditions particulières de la course concernée, seront éliminés en priorité les chevaux restés inscrits au programme d'une réunion dans les 7 jours précédant la course.

En cas d'élimination après application des conditions particulières énumérées ci-dessus, sont maintenus systématiquement les concurrents dont les sommes gagnées sont les plus importantes à raison de la moitié du nombre maximum de partants autorisés, en cas d'échelon unique de départ (chiffre arrondi à l'unité supérieure en cas de nombre impair) et de 4 chevaux par échelon en cas de rendement de distance, puis les concurrents bénéficiant de la priorité spéciale « inédit » et enfin ceux ayant utilisé deux puis un bon de priorité.

Dans tous les cas, seuls les gains indiqués sur les déclarations de partant sont pris en considération, et si plusieurs chevaux totalisent les mêmes gains, l'élimination se fait entre eux par tirage au sort.

Si plusieurs chevaux bénéficient de la priorité spéciale « inédit », l'élimination se fait par tirage au sort parmi les chevaux déclarés inédit en tenant compte de ceux ayant utilisé deux bons puis un bon de priorité.

L'élimination des chevaux n'entraîne le paiement d'aucune somme et aucune indemnité n'est allouée à leurs propriétaires.

Toute déclaration erronée entraîne la disqualification du cheval et le paiement d'une amende de 300 € par la personne reconnue responsable.

Le nombre de partants maximum admis pour les courses au trot monté est fixée à 18, en respectant le nombre de partants admis par poteau.

Priorités

Tout cheval qualifié bénéficie de 7 priorités utilisables jusqu'à l'âge de 6 ans inclus.

Ces priorités sont valables, quels que soient les gains du cheval dans les prix d'une valeur nominale inférieure ou égale à :

- 14.000 € pour les poulains et pouliches âgés de 2 et 3 ans,
- 16.000 € pour les chevaux âgés de 4 à 6 ans inclus,

à l'exception des courses dans lesquelles les chevaux de 7 ans et plus sont admis à courir et celles organisées à Cabourg, Caen, Cagnes- sur-Mer, Enghien, Vichy et Vincennes.

Il devra être fait mention sur la déclaration de partant, à l'emplacement prévu à cet effet, de la ou des priorités utilisées (2 au maximum pour augmenter les chances de participation d'un cheval à une course) Ces priorités sont considérées comme toutes deux utilisées si elles ont permis le maintien du cheval au programme, quand bien même une seule aurait suffi. Le décompte informatique des priorités restant disponibles peut être consulté sur le serveur Infonet dans l'option "Cheval et Performances".

Si le nombre de chevaux prioritaires dépasse le maximum de partants fixé par les conditions de course, il sera procédé à l'élimination selon les règles habituelles, parmi :

- a) les chevaux pour lesquels une priorité aura été utilisée,
- b) en second lieu, ceux pour lesquels deux priorités auront été utilisées.

Les priorités n'ayant pas servi pour le maintien du cheval au programme d'une course ne seront pas décomptées.

Priorité spéciale pour les inédits

Tout cheval n'ayant jamais couru bénéficie d'une priorité spéciale, quelle que soit la valeur nominale du prix, dans la mesure où la mention "INEDIT" aura été portée explicitement sur la déclaration de partant, à l'emplacement réservé pour les gains.

Une ou deux priorités peuvent en outre être utilisées pour augmenter les chances de participation d'un cheval à une course.

Aucune priorité ne sera utilisable dans les épreuves de Groupe I et de Groupe II, les courses internationales et celles retenues pour l'Evènement.

Tout cheval ayant bénéficié indûment de ces avantages est disqualifié et une amende de 150 € est infligée à la personne responsable.

La restitution de la (ou des) priorité(s) ayant permis le maintien du cheval au programme ou de la priorité spéciale "inédit" n'est faite qu'en cas de transmission d'un certificat vétérinaire dans les délais impartis ou en cas d'accident survenant sur l'hippodrome le jour de la course, et empêchant le cheval de courir, suivant rapport des Commissaires et attestation délivrée par le vétérinaire de service, ou encore, en cas de force majeure admis par les Commissaires de la SECF.

Course annulée et reportée

Lorsque des circonstances de force majeure rendent impossible de courir tant à Paris qu'en Province, sous réserve de l'accord du Président de la Fédération Régionale dont dépend leur Société et des Commissaires de la SECF :

- reporter sur un autre hippodrome proche les courses qui devaient avoir lieu, en apportant les modifications rendues nécessaires pour adapter le programme des courses à la configuration de cet hippodrome, ou annuler les courses ;
- reporter les courses, s'ils l'estiment possible, à la première journée qui serait disponible dans les dix jours francs et, en ce cas, maintenir les engagements et les forfaits ou maintenir les engagements et annuler les forfaits si l'impossibilité de courir doit durer plus de trois jours après la date initiale.

Dans le cas où la course est reportée dans un délai compris entre 4 et 10 jours francs, sont retenus en priorité les chevaux restés inscrits au programme de la course annulée.

Chevaux déferrés

Dans toutes les courses, l'entraîneur doit sur la déclaration de partant indiquer si son cheval prendra part à l'épreuve concernée, ferré, protégé ou déferré (antérieurs ou/et postérieurs).

Un cheval est réputé ferré lorsque le dessous de son pied est muni d'un fer (métallique ou plastique) qui assure cette fonction pendant tout le temps de la course.

Un cheval est réputé plaqué lorsqu'au moins 75% du dessous de son pied est recouvert d'une protection rigide et visible qui assure une protection pendant tout le temps de la course.

Un cheval est réputé " déferré " lorsque son sabot :

- n'est muni d'aucune protection
- ou est protégé uniquement par de la résine

Les différents modèles de fers et plaques utilisés en course doivent être agréés par les Commissaires de la SECF. La liste des modèles de fers et plaques est publiée au Bulletin de la SECF, au fur et à mesure des agréments. L'utilisation de tout autre dispositif est interdite.

Aucune modification ne peut être apportée à cette déclaration, au moment de la course, sauf cas de force majeure admis par les Commissaires, pour l'ensemble des concurrents de la course ou de la réunion (*).

Aucun cheval âgé de 2 ans (né en 2021 - Lettre L) ou de 3 ans (né en 2020 - Lettre K) ne peut prendre part à une épreuve régie par le Code des courses au Trot s'il est déférré.

Si un cheval prend part à la course en infraction avec les dispositions mentionnées ci-dessus, il est disqualifié, même si son classement à l'arrivée ne lui donne droit à aucune allocation et une amende de 750 € est infligée à son entraîneur.

Il appartient à l'entraîneur ou son représentant de soulever les pieds de son cheval pour faciliter, à l'endroit désigné par les Commissaires, les opérations de contrôle de ferrures après la course.

D'autre part, tout cheval dont les Commissaires constateront en accord avec le vétérinaire de service, une blessure du pied en raison du déferrage, sera exclu de toutes les courses pour une durée de deux mois et une amende de 1.000 € sera infligée à son entraîneur.

En outre, en cas de récidive, le retrait de l'autorisation d'entraîner peut être prononcé.

(*) Un cheval perdant accidentellement un fer ou une protection pendant le parcours n'est pas considéré comme ayant couru déferré.

Personnes admises à monter

Sauf stipulations contraires, sont seules admises à monter dans les épreuves régies par le Code des Courses au Trot :

- les personnes titulaires d'une autorisation de monter délivrée par les Commissaires de la Société du Cheval Français.
- les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de monter en cours de validité délivrée par les autorités hippiques compétentes de leur pays.

D'autre part, dans les courses comportant la mention (AP), les apprentis lads-jockeys bénéficient d'une avance de 25 mètres (art. 37 du Code).

Dans les épreuves au trot attelé pour poulains et pouliches de 2 ans, sont seules admises à monter les personnes titulaires de l'autorisation de monter ayant gagné au moins 10 courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel) au trot attelé.

Dans les épreuves au trot monté pour poulains et pouliches de 2 ans, sont seules admises à monter les personnes titulaires de l'autorisation de monter ayant gagné au moins 10 courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

Sur les hippodromes de Vincennes et Enghien, les indications d'âge pour les chevaux s'entendent jusqu'à la fin du meeting d'hiver.

Dans les épreuves de Groupe I et II, sont seules admises à monter les personnes ayant gagné au moins 35 courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel) au trot (dont 10 au trot attelé pour les épreuves au trot attelé).

En outre, les personnes admises à monter doivent :

a) dans les courses au trot attelé autres que celles réservées aux apprentis et lads-jockeys et aux amateurs :

- Hippodromes de Vincennes et Enghien :
 - soit avoir gagné au moins 35 courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel),
 - soit avoir gagné au moins 10 courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel) dont 5 au trot attelé,
- · Autres Hippodromes :
 - dans les épreuves au trot attelé d'une valeur nominale égale ou supérieure à 25.000 € sont seules admises à monter les personnes ayant gagné au moins 5 courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

b) dans les courses au trot attelé exclusivement réservées aux apprentis et lads jockeys et dans les courses attelé AP :

- · Hippodromes de Vincennes et Enghien :
 - avoir couru au moins 3 fois au trot attelé (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

c) dans les courses réservées aux amateurs :

- Hippodromes de Vincennes et Enghien :
 - épreuves au trot attelé : avoir gagné au moins 3 courses.
 - épreuves au trot monté : avoir gagné au moins 3 courses au trot monté ou avoir couru au moins 20 fois au trot monté.
- Autres hippodromes
 - épreuves au trot attelé PREMIUM : avoir gagné au moins 2 courses au trot attelé ou avoir couru au moins 30 fois au trot attelé.
 - épreuves au trot monté PREMIUM : avoir gagné au moins 3 courses au trot monté ou avoir couru au moins 20 fois au trot monté.

Dispositions applicables aux jockeys propriétaires :

En outre, les modalités pratiques de l'application des dispositions de l'article 39 sont les suivantes :

- Tout jockey doit monter obligatoirement le cheval qui court sous ses couleurs (§I),
- Si un jockey est propriétaire d'au moins deux chevaux dans une même course, il doit monter en priorité le cheval dont il détient au moins 50% des parts. Toutefois, il peut monter celui de son choix si l'écart entre les parts qu'il possède est inférieur ou égale à 20 %

Toute personne titulaire d'une autorisation de monter délivrée par une Autorité Hippique étrangère doit présenter aux Commissaires des courses sa licence avant de pouvoir prendre part à la (aux) course(s) dans laquelle (lesquelles) il est déclaré comme devant monter un concurrent.

A défaut, une copie dudit document doit être transmise aux Commissaires des courses dans les mêmes délais.

Poids minimum / avantage de poids

Dans les courses au trot attelé, le poids est libre.

Dans les courses au trot monté, les chevaux portent le poids pour âge fixé par l'article 59 du Code des courses au trot.

Dans les épreuves au trot monté prévoyant un avantage de poids ou un poids minimum, tout apprenti, tout lad-jockey est admis, sauf stipulations contraires, au poids minimum de 55 kilos pour ceux n'ayant pas gagné 25 courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel) au trot et 57 kilos pour ceux ayant gagné au moins 25 courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel) au trot.

Dans les épreuves au trot monté réservées aux amateurs prévoyant un poids minimum, tout jockey amateur est admis, sauf stipulations contraires, au poids minimum de 57 kilos.

Cet avantage est maintenu dans toutes les courses d'une même journée et dans les épreuves où l'intéressé a été déclaré comme devant monter si la date des déclarations de partant est close au moment où il a dépassé la limite ouvrant droit aux dits avantages.

Ecuries

Dans aucune course, le nombre de chevaux appartenant à un même propriétaire, ainsi que le nombre de chevaux déclarés à l'effectif d'un même entraîneur, ne peut excéder 4.

Courses dédoublées

Lorsqu'une course peut être ajoutée à une réunion PMH, cette course supplémentaire est formée par le dédoublement d'une épreuve ouverte exclusivement aux 2, 3, 4 ou 5 ans dans la mesure où d'une part, le nombre de chevaux déclarés partants est supérieur à 23, au jour de la clôture des partants et d'autre part, le nombre de concurrents par groupe est au minimum de 11, et enfin, la valeur nominale publiée de la course est inférieure ou égale à 18.000 €.

A titre exceptionnel, dans le cas où deux courses peuvent être ajoutées à une réunion, une course peut être détriplée uniquement si le nombre de concurrents par groupe est au minimum de 11.

Aucun prix à réclamer et les courses dites européennes ou internationales ne peuvent être dédoublés.

Si, après application des règles ci-dessus mentionnées, plusieurs courses peuvent être ajoutées à une réunion, est retenue en priorité comme épreuve supplémentaire une course au trot attelé.

Les chevaux sont répartis dans chaque groupe d'une course à partir de la liste des concurrents placés par ordre de gains, à raison d'un sur deux (ou trois s'il y a trois groupes).

Sauf stipulation contraire, aucune course ne pourra être ajoutée au programme d'une réunion PREMIUM. Lorsqu'une course est dédoublée (ou détriplée), la valeur nominale de chaque groupe est fixée comme suit :

1	
Valeur nominale de la course (publication)	Valeur nominale de chaque groupe
Valeur nominale inférieure ou égale à 13.000 €	Valeur nominale publiée
14.000 €	40,000 €
15.000 €	13.000 €
16.000 €	
17.000 €	15.000 €
18.000 €	

Pari Evènement

Une épreuve peut être désignée pour servir de support au Pari Evènement.

Au cas où le nombre de restants engagés ne permet pas de choisir comme support du Pari Evènement une des courses prévues, les Commissaires ont la possibilité de choisir une autre épreuve du programme dont la valeur nominale pourra éventuellement être aménagée.

Dans la course retenue pour le Pari Evénement, sont seules admises à monter :

- au trot attelé : les personnes ayant gagné au moins 35 courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel) dont 10 au trot attelé.
- au trot monté : les personnes ayant gagné au moins 10 courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

Les intéressés devront remplir les conditions requises au moment de la déclaration de partant.

Dans l'épreuve retenue, sont éliminés en priorité à chaque échelon soumis à élimination, les chevaux n'ayant pas, au jour de la déclaration des partants, été classés dans les sept premiers au cours de leur six dernières courses.

Le nombre de partants maximum admis pour les courses susceptibles d'être retenues pour le pari événement, à l'exception des courses de Groupe I et II, est fixée à 16, en respectant le nombre de partants admis par poteau.

HIPPODROMES DE VINCENNES ET ENGHIEN

Lorsque la valeur nominale publiée de la course retenue pour le pari évènement est inférieure ou égale à 34.000 €, celle-ci est portée à 35.000 €.

HIPPODROMES AUTRES QUE VINCENNES ET ENGHIEN

Lorsque la valeur nominale publiée de la course retenue pour le pari évènement est inférieure ou égale à 31.000 €, celle-ci est portée à 32.000 € Entrées

Dans toutes les courses, le montant des entrées, forfaits et dédits pour un cheval non partant est fixé comme suit :

Entrée : 1/1000ème de la valeur nominale

Déclaré partant : montant de l'entrée

Forfait ou éliminé : gratuit

Non déclaré partant ou retiré : montant de l'entrée

Pour les courses susceptibles d'être retenues pour le Pari Evènement

- 1er forfait : gratuit
- 2ème forfait : moitié de l'entrée
- non déclaré partant : montant de l'entrée.
- annulation du 1er forfait ou du 2^{ème} forfait (si le nombre de chevaux restés inscrits est inférieur ou égal à 25) : GRATUIT. En cas d'élimination, sont éliminés en priorité les concurrents ayant fait l'objet d'une annulation de forfait.

Pour les épreuves PREMIUM :

- forfait : gratuit
- non déclaré partant : montant de l'entrée
- annulation du forfait (si le nombre de chevaux restés inscrits après la validation du forfait est inférieur à 9) : gratuit (en cas d'élimination du cheval concerné, ce dédit est annulé).

En cas d'élimination, sont éliminés en priorité les concurrents ayant fait l'objet d'une annulation de forfait.

Chevaux restés inscrits au programme et ne prenant pas part à la course

Sauf cas de force majeure admis par les Commissaires, tout cheval non partant dans une épreuve (PREMIUM ou PMH), même si un certificat vétérinaire est présenté pour justifier son absence, ne peut participer à aucune course dans un délai de six jours suivant la date de l'épreuve susvisée.

En cas de force majeure ou si l'absence est justifiée par un certificat vétérinaire, le propriétaire est redevable uniquement du montant de l'entrée.

En cas d'accident entraînant l'arrêt d'une course recourue le même jour, le propriétaire d'un cheval ne pouvant reprendre le départ n'est pas redevable du montant de l'entrée.

Dans tous les autres cas, le dédit forfaitaire prévu est le suivant :

- 45 € pour les courses autres que PREMIUM,
- 150 € pour les courses PREMIUM (sauf pour les courses retenues comme support du pari Evénements et les épreuves d'une valeur nominale supérieure ou égale à 150 000 €),
 - 300 € pour les courses retenues comme support du pari Evénement et pour les épreuves d'une valeur nominale supérieure ou égale à 150 000 €.
 - 500 € pour le Prix de France et le Prix de Paris
 - 900 € pour le Prix de Cornulier
 - 1.500 € pour le Prix d'Amérique

Ils peuvent, en outre, s'ils le jugent nécessaire, déférer le cas aux Commissaires de la SECF qui peuvent, suivant les circonstances, appliquer à l'entraîneur ou à son représentant, dans les limites prévues par le Code des courses au Trot, telle pénalité qu'ils jugent convenable.

Lorsqu'un cheval est déclaré non partant pour raison vétérinaire ou pour un cas de force majeure, le certificat vétérinaire ou le document justifiant l'absence dudit cheval doit être transmis aux Commissaires de la Société organisatrice avant même le départ de la course concernée, faute de quoi il ne peut être pris en considération.

Tout jockey est également tenu de justifier son absence dans les mêmes délais.

Document d'identification

Le document d'identification (passeport) doit suivre le cheval dans tous ses déplacements et notamment sur les hippodromes à l'occasion des courses.

Il doit être déposé avant l'épreuve à l'endroit désigné par les Commissaires pour permettre la vérification du signalement, de tout autre élément d'information et des vaccinations.

Il est restitué après la course au même endroit ou, le cas échéant, par le service vétérinaire.

Les entraîneurs qui ne se conforment pas à cette prescription sont passibles d'une amende de 50 €.

En outre, si un cheval est présenté sur un hippodrome sans son document d'identification, une copie de la page des vaccinations doit être adressée au Département Courses de la SECF au plus tard le lendemain de la course à 12 heures par mail à l'adresse : courses@letrot.com.

A défaut, le cheval peut être disqualifié.

La présentation du document d'identification est obligatoire pour les courses à réclamer.

Si un cheval, n'ayant pas satisfait aux prescriptions des §§ I, II, et III de l'article 15, prend part à une course, il est disqualifié et une amende comprise entre 50 et 150 € peut être infligée à l'entraîneur dudit cheval.

Séances d'échauffement

Seuls les chevaux prenant part au programme de la réunion sont autorisés à effectuer des "heats" entre les courses.

Un cheval ayant participé à une course de Groupe I, non inscrit au programme d'une réunion, peut effectuer une séance d'échauffement entre deux courses sur autorisation particulière préalable des Commissaires de courses.

Les chevaux non inscrits au programme ne peuvent accéder à la piste, en fonction de son ouverture, qu'avant le début des opérations ou après la dernière course, munis de plaques réservées à cet effet (plaques "T").

Des mesures plus restrictives peuvent être décidées par chaque Société, pour préserver l'état de sa piste, notamment pour les pistes en herbe.

Une amende de 500 € peut être infligée à l'entraîneur de tout cheval non inscrit au programme d'une réunion qui :

- effectue une séance d'échauffement avant ou après la réunion malgré l'interdiction.
- effectue une séance d'échauffement entre les courses.

En toute circonstance, la piste doit être évacuée au moins cinq minutes avant chaque départ.

Les chevaux confirmés partants doivent être entrés en piste au plus tard trois minutes avant l'heure fixée pour le départ de la course, sauf cas de force majeure admis par les Commissaires.

Les chevaux sortis en piste pour participer à une course ne sont pas autorisés à regagner leur box avant le départ, sauf cas de force majeure admis par les Commissaires.

Lors de leur entrée en piste, sur les hippodromes ne disposant pas de rond de présentation, les concurrents doivent passer devant les tribunes en se rendant au départ. Tout manquement à cette disposition sera passible d'une amende de 75 € au maximum pour le jockey concerné.

Seules les personnes titulaires d'une autorisation de monter à titre professionnel (jockeys, apprentis ou lad-jockeys) sont autorisées à effectuer des séances d'échauffement avec un cheval lors d'une réunion de courses.

Toutefois, pour les courses autre que les courses d'amateurs, une personne titulaire d'autorisation de monter en qualité de jockey amateur n'est autorisée à effectuer des séances d'échauffement qu'avec un cheval déclaré comme lui appartenant et déclaré comme devant courir sous ses couleurs de propriétaire.

En cas de retrait de l'autorisation pour une durée supérieure à 8 jours, le jockey concerné n'est pas autorisé à participer à une épreuve de qualification ou de requalification, ni à effectuer des séances d'échauffement avec un cheval lors d'une réunion de courses.

Les casaques ou les combinaisons à manches courtes sont autorisées uniquement pendant les séances d'échauffement.

Seuls les sulkys de course d'un modèle agréé, dont la liste est publiée au Bulletin de la SECF, sont autorisés lors des séances d'échauffement.

Tout sulky utilisé pour les séances d'échauffement (autre qu'un modèle autorisé en compétition) doit répondre aux principales caractéristiques exigées pour l'agrément des différents types de sulkys utilisés en compétition, définies à l'Annexe IV du Code des courses au trot. L'ensemble des équipements utilisés (sulky, harnachement) doit être propre et dans un état correct.

Une amende qui ne peut être inférieure à 150 € (doublée en cas de récidive) doit être infligée à l'entraîneur concerné en cas d'infraction aux présentes dispositions.

Lors des séances d'échauffement, les chevaux effectuant un essai au trot rapide doivent évoluer dans le sens de la course et à la corde, l'extérieur de la piste étant réservé aux chevaux revenant à allure modérée en sens inverse.

Les jockeys ne doivent pas perturber l'entretien de la piste.

Le concurrent effectuant une séance d'échauffement doit impérativement être muni des plaques ou tapis numérotés correspondant à l'épreuve à laquelle il doit participer.

Ces séances se dérouleront sous la vigilance des jockeys qui doivent faire preuve d'une particulière attention, notamment lors des changements de direction. Tout manquement à ces dispositions est passible d'une sanction infligée par les Commissaires.

Défilés

Lorsque les conditions de course mentionnent que l'épreuve est précédée d'un défilé, tous les concurrents doivent satisfaire à cette obligation réglementaire et sortir sur la piste avant l'heure limite indiquée pour le début du défilé.

Les chevaux défilent par ordre croissant de numéro en suivant le guide, au pas, avec ou sans couverture en fonction de la décision des Commissaires, en conservant un espace de 20 mètres environ jusqu'à la fin des tribunes, avec le concurrent qui le précède.

Tout manquement à ces dispositions sera passible d'une amende de 150 € pour l'entraîneur et le jockey concernés, montant porté à 750 € pour le Prix d'Amérique.

B - PENDANT LA COURSE Procédures de départ

Les procédures préliminaires de départ normalisées sur tous les hippodromes suivant l'article 66 du Code des courses au trot pour les départs à la cellule photoélectrique sont les suivantes :

- Trois gyrophares indiquent qu'il reste 3 minutes avant le départ.
- Au cours de la dernière minute (1 seul gyrophare), mise en route du compte à rebours des 10 dernières secondes et d'un gyrophare de couleur différente.
- Quand le décompte des 10 dernières secondes est lancé, les concurents ne peuvent rentrer sur la piste qu'après autorisation expresse du juge au départ. Il leur signifie alors qu'ils sont placés "sous les ordres".

Les concurrents entrés en premier sur la piste ne peuvent effectuer la volte pour s'élancer qu'après avoir atteint l'extérieur de la piste.

La pendule n'est exigée que sur les hippodromes catégorisés pôle national, pôle régional et 1ère catégorie.

Les concurrents tenus en main dans les aires de départ, après autorisation des Commissaires de courses, doivent rentrer sur la piste, sans être tenus, derrière les autres concurrents.

Départ à l'autostart (art 66, section b.)

Le tirage au sort des places, à partir de la corde, est effectué publiquement, le jour de la déclaration de partant.

Les places à la corde sont attribuées par tirage au sort, les numéros du 1er rang étant réservés aux chevaux totalisant les gains les plus élevés à la déclaration de partant.

Chaque concurrent demeure à la place qui lui a été assignée par le tirage au sort.

En cas de défection d'un ou plusieurs concurrents, les suivants immédiats doivent conserver leur place et leur rang respectifs.

Le mode de départ déterminé par les conditions de course, en fonction du nombre de chevaux déclarés partants, ne peut être modifié le jour de la course. Si pour une raison quelconque, l'autostart ne peut être utilisée, le départ est donné lancé dans la même configuration.

Dans ce cas, tout concurrent qui ne respecte pas la place qui lui a été assignée ou qui prend un avantage illicite peut être disqualifié immédiatement après la validation du départ.

Sanctions dépar

Les nouveaux commandements conformes à l'enregistrement agréé par la SECF doivent, seuls, être utilisés.

RETARD DES OPERATIONS

MOTIF	JOCKEYS	APPRENTIS / LAD-JOCKEYS / AMATEURS
Retard sans reprise du départ	50 € + 2 jours	4 jours
3 retards dans une période de 60 jours	8 jours	15 jours

Les sanctions <u>pécuniaires</u> sont doublées dans les courses de Groupe 1 et les EVENEMENTS

INSUBORDINATIONS

Infraction dans une même course	1 infraction	2 infractions	3 infractions
JOCKEYS	50 € + 2 jours	150 € + 4 jours	500 € + 8 jours
APPRENTIS / LAD-JOCKEYS / AMATEURS	4 jours	8 jours	15 jours
3 insubordinations dans une	Une interdiction de monter de 8 jour	s pour les ALJ) vient remplacer la mise	
période de 60 jours	à pieds infligée sur hippodrome. Le montant de l'amende reste inchangé.		

Les sanctions pécuniaires sont doublées dans les courses de Groupe 1 et les EVENEMENTS.

BRETELLES (si échelon unique)

Infraction dans une même course	1 infraction	2 infractions	3 infractions
JOCKEYS	50 € + 2 jours	150 € + 4 jours	500 € + 8 jours
APPRENTIS / LAD-JOCKEYS / AMATEURS	4 jours	8 jours	15 jours
3 bretelles dans une période de	Une interdiction de monter de 8 jours pour les jockeys / amateurs (15 jours pour les ALJ) vient remplacer la mise à pieds infligée sur hippodrome. Le montant de l'amende reste inchangé.		
60 jours			

Les sanctions <u>pécuniaires</u> sont doublées dans les courses de Groupe 1 et les EVENEMENTS.

ERREUR DE POTEAU DE DEPART

MOTIF	JOCKEYS	APPRENTIS / LAD-JOCKEYS et AMATEURS	
Erreur de poteau de départ	Disqualification + 4 jours	Disqualification + 8 jours	

NB: Si l'erreur est constatée avant la validation du départ, celui-ci doit être repris et le responsable est sanctionné selon la situation soit pour un retard des opérations, soit par un retard caractérisé ayant entraîné la reprise du départ.

Sauf pour le franchissement de la 1ère cellule, les amendes sont doublées dans les courses Evènements mais sont plafonnées à 2.000 € pour la 1ère infraction, sauf pour les courses de Groupe I, plafond ramené à 1.000 € pour le déclenchement prématuré ou le franchissement de la 1ère cellule.

En cas de récidive dans la même course, le montant de l'amende (ou la durée de la mise à pied) est doublé(e) à chaque infraction.

Dans une période de 60 jours (tout mode de départ confondu) :

- trois infractions ayant entraîné la reprise du départ : mise à pied de 8 jours (15 jours pour les apprentis et amateurs),
- trois insubordinations aux ordres du juge du départ : mise à pied de 8 jours (15 jours pour les amateurs, apprentis et lads-jockeys).

DEPARTS

	JOCKEYS	AMATEURS	APPRENTIS / LAD-JOCKEYS		
	DEPART "AUTOSTART"				
Concurrent ne venant pas derrière les ailes de l'autostart	50 € à 100 € (conseillé 75 €)	2 à 4 jours (conseillé 2 jours)	2 à 4 jours (conseillé 2 jours)		
Reprise départ ou Retard caractérisé avec reprise du départ	1% du 1 ^{er} Prix + 2 jours (minimum 50 € - maximum 2 000 €)	4 jours	4 jours		
2 reprises départ provoqués par un jockey dans la même course	1% du 1 ^{er} Prix + 15 jours (minimum 50 € - maximum 2 000 €)	1 mois	1 mois		
3 Reprises départ en 60 jours	1% du 1 ^{er} Prix + 8 jours (minimum 50 € - maximum 2 000 €)	15 jours	15 jours		
Reprise départ Quinte+	2% du 1 ^{er} Prix + 2 jours		8 jours		
Reprise départ Groupe 1	1% du 1 ^{er} Prix + 4 jours		8 jours		

Un concurrent ne se trouvant pas à la place qui lui a été assignée derrière l'autostart (inversion des places), qu'il soit en première ou en seconde ligne, a pour conséquence la reprise du départ et doit être sanctionné comme tel.

En cas de défection d'un ou plusieurs concurrents, les suivants immédiats doivent conserver leur place et leur rang respectifs. En cas d'infraction, le départ doit être repris et sanctionné comme tel.

Dès l'annonce des trente dernières secondes avant le démarrage de l'autostart, les chevaux doivent être présents à une distance qui ne peut excéder 200 mètres derrière l'autostart sous peine de se voir sanctionné par un retard des opérations.

	JOCKEYS	AMATEURS	APPRENTIS / LAD-JOCKEYS
	DEPART "ELASTIQU	E" ET "CELLULES"	
Concurrent qui volte avant d'avoir atteint l'extérieur de la piste OU qui gêne un autre concurrent en voltant trop tôt	2 jours	4 jours	4 jours
Déclenchement prématuré de l'élastique sans reprise départ OU franchissement de la première cellule	Dans une période 60 jours : - 1ère infraction : avertissement - 2e infraction : avertissement - 3e infraction : 0,5% du 1er Prix (minimum 30 € - maximum 1 000 €)	Dans une période 60 jours : - 1 ^{ère} infraction : avertissement - 2 ^e infraction : avertissement - 3 ^e infraction : 2 jours	Dans une période 60 jours : - 1èreinfraction : avertissement - 2e infraction : avertissement - 3e infraction : 2 jours
Reprise départ ou Retard <u>caractérisé</u> avec reprise du départ	1% du 1 ^{er} Prix + 2 jours (minimum 50 € - maximum 2 000 €)	4 jours	4 jours
2 reprises départ provoqués par un jockey dans la même course	1% du 1 ^{er} Prix + 15 jours (minimum 50 € - maximum 2 000 € *sauf Gr I et Q+)	1 mois	1 mois
3 Reprises départ en 60 jours	1% du 1 ^{er} Prix + 8 jours (minimum 50 €)	15 jours	15 jours
3 reprises départ provoqué par un jockey dans la même course	Non Partant + 1% du 1 ^{er} Prix + 1 mois (minimum 50 € - maximum 2 000 € *sauf Gr I et Q+)	Non Partant + 2 mois	Non Partant + 2 mois
Reprise départ Quinte+	2% du 1 ^{er} Prix + 2 jours		8 jours
Reprise départ Groupe 1	1% du 1 ^{er} Prix + 4 jours		8 jours
Reprise départ Prix d'Amérique ou Prix du Cornulier	1% du 1 ^{er} Prix + 8 jours (1 mois pour une deuxième reprise)		15 jours (2 mois pour une deuxième reprise)

A l'issue de la suspension, toute nouvelle infraction est considerée comme une première infraction. Si de nouveau 3 infractions sont relevées dans les 60 jours suivants, la mise à pied est doublée et ainsi de suite.

Depart Cellules:

Conditions d'utilisation des cellules pour les départs : largeur de piste de 24 mètres, équipement de doubles cellules, absence de désactivation manuelle de la cellule, enregistrement vidéo.

Disqualifications

Sur les hippodromes classés en pôle national ou régional et en 1ère catégorie, toute faute caractérisée (galop ou amble), constatée dans une portion dûment matérialisée de 200 mètres environ avant le poteau d'arrivée, doit entraîner la disqualification du cheval concerné.

Pour les hippodromes classés en 2ème et 3ème catégorie, la portion ainsi matérialisée est ramenée à 100 mètres.

Les concurrents disqualifiés pendant le parcours ne doivent en aucun cas regagner les écuries dans le sens inverse de la course.

Piste de dégagement

L'usage de la piste de dégagement jouxtant la corde de la piste de trot sur les hippodromes où elle existe, est réservé :

- aux seuls concurrents qui sont disqualifiés à la suite d'une faute d'allures et ne peuvent, du fait de leur positionnement à la corde, se retirer de la course sans risquer de gêner les autres chevaux,
- à ceux qui, pour éviter un obstacle sur la piste, par suite d'un accident par exemple, n'ont d'autre recours que de l'emprunter.

Lorsqu'un cheval emprunte la piste de dégagement il est disqualifié, sauf raison de force majeure laissée à l'appréciation des Commissaires pour le second cas.

Tout cheval qui utilise la piste de dégagement doit être immédiatement ralenti par son jockey.

Tout usage de la piste de dégagement, en dehors des cas ci-dessus mentionnés, entraîne une mise à pied du jockey concerné.

Equipements et présentation des chevaux

Le port du casque d'un modèle homologué est obligatoire.

Pour les courses au trot monté et au trot attelé, le port d'un gilet de protection d'un modèle homologué (norme EN13158 ou norme CE 1621-2 s'il est muni d'une protection spécifique de la cage thoracique) est obligatoire.

L'absence du port du gilet dans les courses au trot monté et attelé est passible d'un retrait de l'autorisation de monter de quinze jours pour les professionnels et d'un mois pour les apprentis et les amateurs.

Seuls les sulkys d'un modèle agréé, dont la liste est publiée au Bulletin de la SECF, sont autorisés.

Par mesure de sécurité, les harnais munis du système d'attache rapide dit "Quick Hitch" doivent être équipés d'une lanière de sécurité, exigée en toute circonstance, permettant de retenir les brancards du sulky en cas de rupture de ladite attache. A défaut, le sulky ne peut être utilisé.

En cas d'intempéries, lorsque les Commissaires ont pris la décision de faire équiper les sulkys de garde-boue, seuls sont autorisés les garde-boue agréés par la Commission de la SECF, lors de l'agrément des sulkys correspondants (ou à défaut les garde-boue fournis par la Société organisatrice, si elle en dispose).

L'absence de garde-boue peut entraîner l'interdiction d'utilisation du sulky sur décision des Commissaires de courses.

Une amende de 150 € est infligée à l'entraîneur qui ne peut équiper le sulky de son cheval de garde-boue.

Tout élément du harnachement d'un cheval susceptible de gêner la détermination de l'ordre d'arrivée d'une course est interdit.

L'usage des accessoires de harnachement dénommés "hobbles" et des équipements mentionnés à l'annexe IX du Code des Courses au Trot est interdit.

L'utilisation des grilles de protection placées sur la tête des chevaux est tolérée dans la mesure où celles-ci sont de couleur noir mat.

Il est interdit à un jockey d'utiliser un quelconque appareil de communication de son entrée en piste jusqu'à sa sortie, que ce soit pour la course ou pour une séance d'échauffement.

Les chevaux ne doivent entrer en piste qu'en parfait état de présentation.

Position des drivers

Du départ à l'arrivée de la course, les drivers doivent chausser les étriers du sulky.

C - APRES LA COURSE

Pesage après la course

Les jockeys classés par le Juge à l'arrivée, ne peuvent, sauf cas de force majeure, descendre de cheval après la course avant d'avoir atteint l'emplacement désigné à cet effet (\$1 de l'art. 63).

Les jockeys ayant monté dans une course et les entraîneurs ayant fait courir un cheval dans une course doivent rester à la disposition des Commissaires, pendant les quinze minutes qui suivent la fin des opérations du pesage après la course ou l'officialisation de l'arrivée de la course.

Remises de prix

Lorsqu'une remise de prix est prévue par les conditions de course ou est décidée par la Société organisatrice, les jockeys concernés sont tenus de se présenter à l'endroit prévu à cet effet (en tenue de course, avec la casaque du propriétaire du cheval).

Tout manquement à cette disposition sera passible d'une amende de 150 € pour le jockey concerné, et en cas de récidive, du retrait de l'autorisation de monter pendant quatre jours

Prélèvements biologiques

Les chevaux désignés pour subir les prélèvements d'urine et de sang doivent être présentés dans un délai n'excédant pas une demi-heure et rester à disposition du service vétérinaire, sans pouvoir de nouveau sortir en piste.

CONDITIONS PARTICULIERES

Hippodromes de la Société du Cheval Français

HIPPODROME DE VINCENNES

Secrétariat : SECF
7, rue d'Astorg - 75008 Paris
Adresse de l'hippodrome :
2 route de la Ferme - 75012 PARIS
Tél. : 01 49 77 17 91 - Télécopie : 01 49 77 17 10

Pistes homologuées 1.975 m (GP) ; 1.325 m (PP), Corde à gauche Départs Cellules / Autostart

Le montant des entrées, forfaits et non partants est versé au fonds de courses de la SECF.

Ordre des courses

L'ordre des courses est fixé par les Commissaires après la déclaration des partants.

- Début des opérations

Les horaires de début des opérations sont précisés, à titre indicatif lors de la publication des programmes au Bulletin de la SECF.

- Dédoublement de certaines courses

Aucune course ne peut être dédoublée en PREMIUM.

Lorsqu'une course peut être ajoutée, selon les conditions particulières des programmes, à une réunion, cette course supplémentaire est formée par le dédoublement d'une épreuve ouverte exclusivement aux 2, 3, 4 ou 5 ans exception faite pour les courses dont la valeur nominale est supérieure à 48.000 €, les courses à réclamer et les courses dites européennes ou internationales, sauf stipulations contraires. Une priorité est faite aux épreuves pour 3 ans dans la mesure où le nombre de chevaux déclarés partants est supérieur à 23, au jour de la clôture des partants.

Les chevaux sont répartis dans chaque groupe d'une course à partir de la liste des concurrents placés par ordre de gains, à raison d'un sur deux.

En cas de dédoublement, la valeur nominale de chaque groupe sera diminuée de 5.000 €.

- Priorités

Tout cheval âgé de 2 à 10 ans éliminé à Vincennes ou Enghien dans une course au trot attelé, au trot monté, dans une épreuve à réclamer ou une course d'amateur bénéficie d'une priorité dans une des courses suivantes du programme dans la même spécialité (attelé ou monté) et de la même catégorie (course à réclamer ou course d'amateur) sur l'un ou l'autre de ces deux hippodromes du 10 mars 2023 au 3 mars 2024.

Tout cheval resté inscrit au programme d'une réunion de Vincennes ou Enghien perd le bénéfice de sa ou ses priorités uniquement pour une course de la même spécialité (attelé ou monté) et de la même catégorie d'épreuve (course à réclamer ou course d'amateurs).

De même, la priorité obtenue peut être utilisée que dans les courses de la même spécialité et de la même catégorie.

Aucune priorité ne peut être utilisée dans la course retenue comme support de l'évènement, les épreuves de Groupes I et II et les courses internationales.

Parmi les chevaux pouvant utiliser une priorité, sont retenus ceux ayant été éliminés consécutivement le plus de fois avant les autres concurrents dans l'ordre décroissant du nombre d'élimination consécutives

- Conditions d'accès des chevaux non inscrits au programme sur l'hippodrome de Vincennes

Tout cheval présent sur l'hippodrome de Vincennes doit obligatoirement, lors de son arrivée, avoir été présenté avec son document d'identification au service GTHP en charge de l'identification des chevaux (y compris les chevaux ou poneys qui accompagnent les chevaux déclarés partants).

Les chevaux en transit ne sont pas acceptés dans les écuries de l'hippodrome de Vincennes. Ces chevaux peuvent être accueillis, selon les disponibilités, dans les boxes de l'hippotel.

Tout cheval non inscrit au programme, présenté sans document d'identification ou dont le document d'identification ne permet pas d'établir la conformité de sa vaccination contre la grippe équine ou la rhinopneumonie ne peut accéder à l'hippodrome de Vincennes.

COURSES AVEC GEO-LOCALISATION

L'hippodrome de Vincennes est doté depuis l'année 2017 d'un système de géo-localisation en temps réel caractérisé (TRACKING SYSTEM).

Chaque concurrent a l'obligation d'être muni du dispositif de géolocalisation pour chaque course.

Ce dispositif d'un poids d'une centaine de grammes, est placé, soit sur la plaque de course, soit sur le tapis de course numéroté mis à disposition pour les courses au trot monté.

Les entraîneurs et jockeys ne doivent en aucun moment retirer le dispositif mis en place.

En cas de non respect de cette mesure, une amende dont le montant ne peut être inférieur à 300 €, est infligée à l'entraîneur ou au jockey jugé responsable de cette situation.

Limitation des partants par poteau et par épreuve

	par épreuve	par poteau
un seul échelon		
monté :	18	
2 ans(L)	16	
3 ans(K)	16	
attelé :	18	
2.175 m. & 4.150 m. GP:	16	
2 ans(L)	14	
3 ans(K) / 3 & 4 ans(K&J)		
3, 4 & 5 ans(K,J&I):	15	
4 ans & plus PP & GPP(JàD):	16	
Apprentis & Amateurs :	14	
plusieurs échelons		
monté :	18	16
attelé :	18	14
3 ans(K)/ 3 & 4 ans(K&J)		
3, 4 & 5 ans(K,J&I):	16	12
Apprentis & Amateurs :	16	12
autostart :	18	dans tous les cas:
2 ans(L) / 3 ans(K)		9 par rang
3 & 4 ans(K&J):	16	
Apprentis & Amateurs :	16	

HIPPODROME D'ENGHIEN

Secrétariat : SECF 7, rue d'Astorg - 75008 Paris Adresse de l'hippodrome :

Place André Foulon - 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY Tél. : 01 34 17 87 00 - Télécopie : 01 34 77 17 01

Pistes homologuées : 1 300 mètres environ (sable), Corde à gauche Départs Cellules / Autostart

Le montant des entrées, forfaits et non partants est versé au fonds de courses de la SECF.

Début des opérations

Les horaires de début des opérations sont précisés, à titre indicatif lors de la publication des programmes au Bulletin de la SECF.

- Dédoublement de certaines courses

Aucune course ne peut être dédoublée en PREMIUM.

Lorsqu'une course peut être ajoutée, selon les conditions particulières des programmes, à une réunion, cette course supplémentaire est formée par le dédoublement d'une épreuve ouverte exclusivement aux 2, 3, 4 ou 5 ans exception faite pour les courses dont la valeur nominale est supérieure à 48.000 €, les courses à réclamer et les courses dites européennes ou internationales, sauf stipulations contraires. Une priorité est faite aux épreuves pour 3 ans dans la mesure où le nombre de chevaux déclarés partants est supérieur à 23, au jour de la clôture des partants.

Les chevaux sont répartis dans chaque groupe d'une course à partir de la liste des concurrents placés par ordre de gains, à raison d'un sur deux.

En cas de dédoublement, la valeur nominale de chaque groupe sera diminuée de 5.000 €.

- Priorités

Tout cheval âgé de 2 à 10 ans éliminé à Vincennes ou Enghien dans une course au trot attelé, au trot monté, dans une épreuve à réclamer ou une course d'amateur bénéficie d'une priorité dans une des courses suivantes du programme dans la même spécialité (attelé ou monté) et de la même catégorie (course à réclamer ou course d'amateur) sur l'un ou l'autre de ces deux hippodromes du 10 mars 2023 au 3 mars 2024.

Tout cheval resté inscrit au programme d'une réunion de Vincennes ou Enghien perd le bénéfice de sa ou ses priorités uniquement pour une course de la même spécialité (attelé ou monté) et de la même catégorie d'épreuve (course à réclamer ou course d'amateurs).

De même, la priorité obtenue peut être utilisée que dans les courses de la même spécialité et de la même catégorie.

Aucune priorité ne peut être utilisée dans la course retenue comme support de l'évènement, les épreuves de Groupes I et II et les courses internationales

Parmi les chevaux pouvant utiliser une priorité, sont retenus ceux ayant été éliminés consécutivement le plus de fois avant les autres concurrents dans l'ordre décroissant du nombre d'élimination consécutives

- Conditions d'accès des chevaux non inscrits au programme sur l'hippodrome d'Enghien

Tout cheval présent sur l'hippodrome d'Enghien doit obligatoirement, lors de son arrivée, avoir été présenté avec son document d'identification au service GTHP en charge de l'identification des chevaux (y compris les chevaux ou poneys qui accompagnent les chevaux déclarés partants).

Tout cheval non inscrit au programme, présenté sans document d'identification ou dont le document d'identification ne permet pas d'établir la conformité de sa vaccination contre la grippe équine ou la rhinopneumonie ne peut accéder à l'hippodrome d'Enghien.

Limitation des partants par poteau et par épreuve

	par épreuve	par poteau
un seul échelon		
monté :	18	
sur 2.250 m.	16	
attelé :	16	
2 ans(L)	12	
sur 2.250 m.	14	
3 sur 2.875 m. (K)	15	
plusieurs échelons		
monté :	18	15
attelé :		
sur 2.875 m. et 4.150 m. :	18	14
3 ans/3 et 4 ans/3,4 et 5 ans (K, J et I)	16	14
Apprentis & Amateurs :	16	10
autostart :	16	8 au 1er rang
1.609 m. et 2 ans (L)	14	7 au 1er rang

HIPPODROME DE CAEN et CABOURG

Secrétariat : SECF 7, rue d'Astorg - 75008 Paris Adresse de l'hippodrome :

Boulevard Yves Guillou - 14 000 CAEN Tél. : 02 31 27 50 80. Télécopie : 02 31 86 76 90

Piste homologuée : 1 954 mètres environ (sable), corde à droite

Départs : Cellules / Autostart

Secrétariat : SECF 7, rue d'Astorg - 75008 Paris Adresse de l'hippodrome :

Avenue Michel d'Ornano - 14390 CABOURG
Tél.: 02 31 28 28 80. - Télécopie: 02 31 28 07 36
Réservation de box: reservationbox14@letrot.com
Piste homologuée: 1 275 mètres environ (sable), corde à droite

Départs : Elastiques / Autostart

- Début des opérations :

Les horaires de début des opérations sont précisés, à titre indicatif, lors de la publication des programmes au Bulletin de la SECF.

Si par suite d'intempéries, la Société du Cheval Français ne pouvait organiser une réunion sur l'hippodrome de Caen, celle-ci aurait lieu sur l'hippodrome de Cabourg.

- Dédoublement de certaines courses

Aucune course ne peut être dédoublée en PREMIUM.

Lorsqu'une course peut être ajoutée, selon les conditions particulières des programmes, à une réunion, cette course supplémentaire est formée par le dédoublement d'une épreuve ouverte exclusivement aux 2, 3, 4 ou 5 ans exception faite pour les courses dont la valeur nominale est supérieure à 48.000 €, les courses à réclamer et les courses dites européennes ou internationales, sauf stipulations contraires. Une priorité est faite aux épreuves pour 3 ans dans la mesure où le nombre de chevaux déclarés partants est supérieur à 23, au jour de la clôture des partants.

Les chevaux sont répartis dans chaque groupe d'une course à partir de la liste des concurrents placés par ordre de gains, à raison d'un sur

En cas de dédoublement (dans la mesure où le nombre de déclarés partants est supérieur à 23, au jour de la clôture des partants), la valeur nominale de chaque groupe sera diminuée de 2.000 €.

- Priorités

Tout cheval âgé de 2 à 10 ans éliminé à Caen ou Cabourg dans une course au trot attelé, au trot monté, dans une épreuve à réclamer ou une course d'amateur bénéficie d'une priorité dans une des courses suivantes du programme dans la même spécialité (attelé ou monté) et de la même catégorie (course à réclamer ou course d'amateur) sur l'un ou l'autre de ces deux hippodromes du 6 mars 2023 au 13 janvier 2024.

Tout cheval resté inscrit au programme d'une réunion de Caen ou Cabourg perd le bénéfice de sa ou ses priorités uniquement pour une course de la même spécialité (attelé ou monté) et de la même catégorie d'épreuve (course à réclamer ou course d'amateurs).

De même, la priorité obtenue peut être utilisée que dans les courses de la même spécialité et de la même catégorie.

Aucune priorité ne peut être utilisée dans la course retenue comme support de l'évènement, les épreuves de Groupes I et II et les courses internationales.

Parmi les chevaux pouvant utiliser une priorité, sont retenus ceux ayant été éliminés consécutivement le plus de fois avant les autres concurrents dans l'ordre décroissant du nombre d'élimination consécutives.

Limitation des partants par poteau et par épreuve

CAEN	par épreuve	par poteau
un seul échelon		
monté :	18	
2 ans (L)	15	
3 ans (K)	16	
attelé :	16	
2 ans (L) :	12	
plusieurs échelons		
monté :	18	16
attelé :	18	14
Amateurs :	16	12
Apprentis :	16	12
autostart :	18	9 au 1er rang
2 ans (L) :	14	8 au 1er rang
Apprentis & Amateurs :	16	8 au 1er rang

COURSES AVEC GEO-LOCALISATION

L'hippodrome de Cabourg est doté depuis l'année 2019 d'un système de géo-localisation en temps réel caractérisé (TRACKING SYSTEM).

Chaque concurrent a l'obligation d'être muni du dispositif de géolocalisation pour chaque course.

Ce dispositif d'un poids d'une centaine de grammes, est placé, soit sur la plaque de course, soit sur le tapis de course numéroté mis à disposition pour les courses au trot monté.

Les entraı̂neurs et jockeys ne doivent en aucun moment retirer le dispositif mis en place.

En cas de non respect de cette mesure, une amende dont le montant ne peut être inférieur à $300 \in$, est infligée à l'entraîneur ou au jockey jugé responsable de cette situation.

Limitation des partants par poteau et par épreuve

CABOURG	par épreuve	par poteau
un seul échelon		
monté :	18	
2 ans (L)	14	
3 ans (K)	16	
attelé :	16	
sur 2.750 m.	16	
sur 2.200 m.	13	
2 ans (L) :	12	
3 ans (K) :	14	
plusieurs échelons		
monté :	18	15
attelé :	16	12
autostart :	14	7 au 1er rang

VINCENNES

(PARIS XII)

Pôle National

Commissaires: MM. Thierry ANDRIEU, Antoine BEZIERE, Jean-Pierre CHARTIER, Loïc DE LA PORTE DU THEIL, Olivier DE SEYSSEL, Jean FRERE, Nicolas MACON, Christian MAILLARD, Cédric MILET, Mme Marie-France PELTIER, MM. Alexis RENAULT, Gonzague WUILQUE

Secrétariat : 2 Route de la Ferme Régisseur : Julius Le Tutour 75012 Paris Tél. : 01.49.77.17.77 Hippodrome : Tél. : 01.49.77.17.91

Télécopie : 01.49.77.17.10

Mail : grouperegievincennes@letrot.com
Réservation des boxes : grouperegievincennes@letrot.com

Coordonnées GPS Latitude : 48.822900788241 Longitude : 2.4498824133056)

Pistes homologuées : 1.975 m. (GP); 1.325 m. (PP) Corde à gauche

Départs : Cellules

Réunion 7500 083

Vendredi 24 mars 2023 (16 h. 15)

PRIX CANOPUS

Course 1

Course C

Course Européenne

53.000. - Attelé, mâles. - 2.700 mètres (G. P.)

23.850, 13.250, 7.420, 4.240, 2.650, 1.060, 530

Pour chevaux entiers et hongres de 6 et 7 ans, n'ayant pas gagné 159.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I ou 1er d'une épreuve de Groupe II.

1er forfait : **mardi 21 mars**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 22 mars**, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX ALI HAWAS

Course 2

Groupe II

120.000. - Monté, femelles. - 2.200 mètres (G. et P. P.)

54.000, 30.000, 16.800, 9.600, 6.000, 2.400, 1.200.

Pour **pouliches de 3 ans**, ayant obtenu une allocation.

Sont seules admises à monter les personnes ayant gagné au moins trente-cinq courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

Les pouliches classées 1ère, 2ème ou 3ème du Prix Ali Hawas obtiennent une priorité de participation dans le Prix d'Essai programmé le dimanche 25 juin 2023 sur l'hippodrome de Vincennes.

En cas de dead-heat pour la troisième place, est retenue la concurrente dont les sommes gagnées sont les plus élevées au moment de la déclaration de partant.

1er forfait : **lundi 20 mars**, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mardi 21 mars**, 12 heures, même lieu.

PRIX MAIA

Course 3

Course D

59.000. - Attelé, mâles. - 2.850 mètres (G. P.)

26.550, 14.750, 8.260, 4.720, 2.950, 1.180, 590.

Pour chevaux entiers et hongres de 7 à 11 ans inclus, n'ayant pas gagné 238.000.

- Recul de 25 m. à 126.000.

1er forfait : mardi 21 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 22 mars, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX ENCELADUS

Course 4

Course D

46.000. - Attelé, mâles. - 2.700 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour **chevaux entiers et hongres de 5 ans**, n'ayant pas gagné 70.000. 1er forfait : **mardi 21 mars**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 22 mars**, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE TRAPPES

Course 5

Course D

Départ à l'Autostart

46.000. - Attelé. - 2.100 mètres (G. P.)

 $20.700,\,11.500,\,6.440,\,3.680,\,2.300,\,920,\,460.$

Pour **6 ans**, n'ayant pas gagné 95.000.

1er forfait : mardi 21 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 22 mars, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX ATE

Course 6

Course C

Départ à l'Autostart

46.000. - Attelé, mâles. - 2.100 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour **poulains entiers et hongres de 4 ans**, n'ayant pas gagné 52.000. 1er forfait : **mardi 21 mars**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 22 mars**, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX FELICIEN GAUVREAU

Course 7

Groupe II

120.000. - Monté, mâles. - 2.200 mètres (G. et P. P.)

54.000, 30.000, 16.800, 9.600, 6.000, 2.400, 1.200.

Pour poulains de 3 ans, hongres exclus, ayant obtenu une allocation.

Sont seules admises à monter les personnes ayant gagné au moins trente-cinq courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

Les poulains classés 1er, 2ème ou 3ème du Prix Félicien Gauvreau obtiennent une priorité de participation dans le Prix d'Essai programmé le dimanche 25 juin 2023 sur l'hippodrome de Vincennes.

En cas de dead-heat pour la troisième place, est retenu le concurrent dont les sommes gagnées sont les plus élevées au moment de la déclaration de partant.

1er forfait : **lundi 20 mars,** 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mardi 21 mars,** 12 heures, même lieu.

PRIX IDUNNA

Course 8

Course F

40.000. - Attelé, femelles. - 2.850 mètres (P. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné 12.000.

Engagements: samedi 18 mars, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits: mardi 21 mars, 10 heures, même lieu. Partants: mercredi 22 mars, 10 heures, même lieu. Sauf pour le Prix Félicien Gauvreau et le Prix Ali Hawas.

Réunion 7500 084

Samedi 25 mars 2023 (13 h. 55)

PRIX DE GABARRET

Course 1

Course C

Course Européenne

53.000. - Attelé, femelles. - **2.700 mètres (G. P.)**

23.850, 13.250, 7.420, 4.240, 2.650, 1.060, 530.

Pour juments de 6 et 7 ans, n'ayant pas gagné 159.000.

Sont seules admises à participer à cette épreuve les juments n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classées, au trot attelé, 1ère, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I ou 1ère d'une épreuve de Groupe II.

1er forfait : mercredi 22 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : **jeudi 23 mars**, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE LANGRES

Course 2

Course E

Course Européenne

52.000. - Monté. - **2.700 mètres (G. P.)**

23.400, 13.000, 7.280, 4.160, 2.600, 1.040, 520.

Pour **6 à 10 ans inclus**, n'ayant pas gagné 165.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé ou au trot monté, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I ou 1er d'une épreuve de Groupe II. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX JEAN CABROL

Course 3

Course B

Course Européenne

75.000. - Attelé. - **2.700 mètres (G. P.)**

33.750, 18.750, 10.500, 6.000, 3.750, 1.500, 750.

Pour **6 à 11 ans inclus,** n'ayant pas gagné 410.000.

1er forfait : mercredi 22 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : **jeudi 23 mars,** 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE GUEUGNON

Course 4

Course A

Course Européenne

62.000. - Attelé, mâles. - 2.700 mètres (G. P.)

27.900, 15.500, 8.680, 4.960, 3.100, 1.240, 620.

Pour **poulains entiers et hongres de 4 ans**, ayant gagné au moins 25.000 mais pas 105.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les poulains n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er d'une épreuve de Groupe I. 1er forfait : mercredi 22 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : jeudi 23 mars, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DU BOIS DE VINCENNES

Course 5

Groupe III

Course Internationale

90.000. - Attelé. - 2.850 mètres (G. P.)

40.500, 22.500, 12.600, 7.200, 4.500, 1.800, 900.

Pour 4 à 11 ans inclus, ayant gagné au moins 160.000. - Recul de 25 m. à 850.000. Sont seules admises à driver les personnes ayant gagné au moins trente-cinq courses dont dix au trot attelé (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

1er forfait : mercredi 22 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : jeudi 23 mars, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DU TREPORT

Course 6

Course D

59.000. - Attelé, femelles. - 2.850 mètres (G. P.)

26.550, 14.750, 8.260, 4.720, 2.950, 1.180, 590.

Pour **juments de 7 à 11 ans inclus**, n'ayant pas gagné 238.000. - Recul de 25 m. à 126.000.

1er forfait : mercredi 22 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : jeudi 23 mars, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE MEAUX

Course 7

Course A

Course Européenne

62.000. - Attelé, femelles. - 2.700 mètres (G. P.)

 $27.900,\,15.500,\,8.680,\,4.960,\,3.100,\,1.240,\,620.$

Pour **pouliches de 4 ans**, ayant gagné au moins 25.000 mais pas 105.000. Sont seules admises à participer à cette épreuve les pouliches n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classées, au trot attelé, 1 ère d'une épreuve de Groupe I. 1er forfait : **mercredi 22 mars**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : jeudi 23 mars, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX D'AUXERRE

Course 8

Course B

Course Européenne

60.000. - Attelé. - 2.850 mètres (G. P.)

27.000, 15.000, 8.400, 4.800, 3.000, 1.200, 600.

Pour 5 ans, ayant gagné au moins 45.000 mais pas 160.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe II ou 1er d'une épreuve de Groupe II.

1er forfait : mercredi 22 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : jeudi 23 mars, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE CHATILLON

Course 9

Groupe III

Course Européenne

70.000. - Attelé, femelles. - 2.700 mètres (G. P.)

31.500, 17.500, 9.800, 5.600, 3.500, 1.400, 700.

Pour **pouliches de 3 ans**, ayant gagné au moins 10.000 mais pas 70.000. Sont seules admises à participer à cette épreuve les pouliches n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classées, au trot attelé, 1 ère d'une épreuve de Groupe I.

Engagements: dimanche 19 mars, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. Forfaits: mercredi 22 mars, 10 heures, même lieu.

Partants : **jeudi 23 mars**, 10 heures, même lieu.

Réunion 7500 090

Vendredi 31 mars 2023 (16 h. 15)

PRIX EOS

Course 1

Course C

Course Européenne

53.000. - Attelé. - 2.850 mètres (G. P.)

 $23.850,\, 13.250,\, 7.420,\, 4.240,\, 2.650,\, 1.060,\, 530.$

Pour 6 ans, ayant gagné au moins 40.000, mais pas 140.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe II ou 1er d'une épreuve de Groupe II.

1er forfait : mardi 28 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 29 mars, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX LUCIA

Course 2

Course E

Départ à l'Autostart

52.000. - Attelé. - 2.100 mètres (G. P.)

23.400, 13.000, 7.280, 4.160, 2.600, 1.040, 520.

Pour 7, 8 et 9 ans, n'ayant pas gagné 175.000.

1er forfait : mardi 28 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 29 mars, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX AMALTHEA

Course 3

Course C

Course Européenne

Départ à l'Autostart

68.000. - Attelé. - 2.100 mètres (G. P.)

30.600, 17.000, 9.520, 5.440, 3.400, 1.360, 680,

Pour 7 à 10 ans inclus, n'ayant pas gagné 310.000.

1er forfait : mardi 28 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 29 mars, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX AEMILIA

Course 4

Course D

Départ à l'Autostart 46.000. - Attelé. - 2.100 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour **5 ans**, n'ayant pas gagné 81.000.

1er forfait : mardi 28 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 29 mars, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX PENTHESILEA

Course 5

Groupe III

Course Européenne

70.000. - Attelé, mâles. - **2.700 mètres (G. P.)**

31.500, 17.500, 9.800, 5.600, 3.500, 1.400, 700

Pour **poulains entiers et hongres de 3 ans**, ayant gagné au moins 10.000 mais pas 70.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les poulains n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er d'une épreuve de Groupe I.

PRIX FAMA

Course 6

Course B

Départ à l'Autostart

52.000. - Attelé, femelles. - 2.100 mètres (G. P.)

23.400, 13.000, 7.280, 4.160, 2.600, 1.040, 520.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné 35.000.

Course 7

PRIX ADRASTEA Course D

40.000. - Attelé, mâles. - 2.700 mètres (G. P.)

 $18.000,\, 10.000,\, 5.600,\, 3.200,\, 2.000,\, 800,\, 400.$

Pour **poulains entiers et hongres de 4 ans**, n'ayant pas gagné 39.000. 1er forfait : **mardi 28 mars**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 29 mars**, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE SALAGNAC

Course 8

PRIX AUGUSTA

Course 8

Course D

Course Européenne

46.000. - Monté, femelles. - 2.175 mètres (G. P.)

20,700, 11,500, 6,440, 3,680, 2,300, 920, 460,

Pour juments de 5 et 6 ans, n'ayant pas gagné 72.000.

Sont seules admises à participer à cette épreuve les juments n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classées, au trot monté ou au trot attelé, 1ère, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I ou 1ère d'une épreuve de Groupe II.

Avantage de poids (voir Conditions Générales)

Engagements: samedi 25 mars. 9 heures. 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris

Forfaits: mardi 28 mars, 10 heures, même lieu. Partants : mercredi 29 mars, 10 heures, même lieu.

Réunion 7500 094

Mardi 4 avril 2023 (16 h. 05)

PRIX OBERON

Course 1

Course D

40.000. - Attelé, femelles, - 2.700 mètres (G. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 49.000.

PRIX ALMANON

Course 2

Course E

52.000. - Monté. - 2.700 mètres (G. P.)

23.400, 13.000, 7.280, 4.160, 2.600, 1.040, 520.

Pour 7 à 10 ans inclus, n'ayant pas gagné 170.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX ALCYONE

Course 3

Course C

46.000. - Attelé, femelles. - 2.700 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné 20.000.

PRIX ALCOR

Course 4

Course C

46.000. - Monté. - 2.850 mètres (P. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour 3 ans, n'ayant pas gagné 21.000.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX ERIGONE

Course 5

Course B

60.000. - Monté. - 2.700 mètres (G. P.)

27.000, 15.000, 8.400, 4.800, 3.000, 1.200, 600.

Pour 5 et 6 ans, n'ayant pas gagné 150.000.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX ANDRE DREUX

Course 6

Course R

APPRENTIS - LADS-JOCKEYS

Course "A RECLAMER"

18.000. - Attelé. - 2.700 mètres (G. P.)

8.100, 4.500, 2.520, 1.440, 900, 360, 180.

Pour 6 à 10 ans inclus, les 6 ans à réclamer pour 18.000, les 7 et 8 ans à réclamer pour 16.000, les 9 et 10 ans à réclamer pour 14.000.

PRIX BEATRIX

Course 7

Course C

46.000. - Attelé, mâles. - 2.700 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas gagné 20.000.

Course F

AMATEURS

12.000. - Attelé. - 2.850 mètres (P. P.)

5.400, 3.000, 1.680, 960, 600, 240, 120

Pour 6 à 9 ans inclus, n'ayant pas gagné 129.000. - Recul de 25 m. à 64.000.

Engagements: mercredi 29 mars, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits: vendredi 31 mars, 10 heures, même lieu. Partants : samedi 1er avril, 10 heures, même lieu.

Réunion 7500 097

Vendredi 7 avril 2023 (16 h. 15)

PRIX CEPHENS

Course 1

Course E

49.000. - Attelé, mâles. - 2.850 mètres (G. P.)

22.050, 12.250, 6.860, 3.920, 2.450, 980, 490

Pour chevaux entiers et hongres de 6, 7 et 8 ans, n'ayant pas gagné 150.000. - Recul de 25 m. à 73.000.

1er forfait: mardi 4 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : mercredi 5 avril, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX GRATIA Course 2

Course D

59.000. - Attelé. - 2.700 mètres (G. P.)

26.550, 14.750, 8.260, 4.720, 2.950, 1.180, 590.

Pour 7 à 10 ans inclus, n'ayant pas gagné 205.000.

1er forfait: mardi 4 avril. 10 heures. 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 5 avril, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX APPOLONIA Course 3

Course D

46.000. - Attelé, mâles. - 2.700 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460

Pour chevaux entiers et hongres de 5 ans, n'ayant pas gagné 65.000. 1er forfait: mardi 4 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 5 avril, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX ISOLDA Course 4

40.000. - Attelé, mâles. - 2.700 mètres (G. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas gagné 49.000. 1er forfait: mardi 4 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 5 avril, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX LIBRA Course 5

Course D

46.000. - Monté. - 2.200 mètres (G. et P. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour 5 ans, n'ayant pas gagné 85.000.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX AQUILA

Course 6

Course D

Départ à l'Autostart 40.000. - Attelé, femelles. - 2.100 mètres (G. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 31.000. 1er forfait : mardi 4 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 5 avril, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE SURESNES

Course 7

Course R

Course "A RECLAMER"

Départ à l'Autostart 18.000. - Attelé. - 2.100 mètres (G. et P. P.)

8.100, 4.500, 2.520, 1.440, 900, 360, 180.

Pour 4 ans. à réclamer pour 20.000.

PRIX DEIMOS

Course 8

Course D

40.000. - Monté, femelles. - 2.200 mètres (G. et P. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 38.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

Engagements: samedi 1er avril, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits: mardi 4 avril, 10 heures, même lieu. Partants: mercredi 5 avril, 10 heures, même lieu.

Réunion 7500 098

Samedi 8 avril 2023 (13 h. 35)

PRIX DE BAPAUME

Course 1

Course C

Course Européenne

Départ à l'Autostart

53.000. - Attelé, femelles. - 2.100 mètres (G. P.)

23.850, 13.250, 7.420, 4.240, 2.650, 1.060, 530,

Pour juments de 5 et 6 ans, ayant gagné au moins 35.000, mais pas 101.000. Sont seules admises à participer à cette épreuve les juments n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classées, au trot attelé, 1ère, 2ème ou 3ème d'une

1er forfait: mercredi 5 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : jeudi 6 avril, 10 heures, même lieu.

épreuve de Groupe I ou 1ère d'une épreuve de Groupe II.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE LOUDEAC

Course 2

Course C

Course Européenne

Départ à l'Autostart

53.000. - Attelé, mâles. - 2.100 mètres (G. P.)

23.850, 13.250, 7.420, 4.240, 2.650, 1.060, 530

Pour chevaux entiers et hongres de 5 et 6 ans, ayant gagné au moins 35.000, mais pas 101.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'avant pas. dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I ou 1er d'une épreuve de Groupe II.

1er forfait: mercredi 5 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : jeudi 6 avril, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE SAINTES

Course 3

Course D

46.000. - Attelé, femelles. - 2.700 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour juments de 5 ans, n'ayant pas gagné 65.000.

1er forfait : mercredi 5 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : jeudi 6 avril, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX KERJACQUES

Course 4

Groupe II

Course Internationale

120.000. - Attelé. - 2.700 mètres (G. P.)

54.000, 30.000, 16.800, 9.600, 6.000, 2.400, 1.200.

Pour 6 à 10 ans inclus, ayant gagné au moins 160.000.

Sont seules admises à driver les personnes ayant gagné au moins trente-cinq courses dont dix au trot attelé (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

1er forfait: mardi 4 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 5 avril, 12 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX CORNELIA

Course 5

Groupe III

Course Européenne

90.000. - Monté. - 2.850 mètres (G. P.)

40.500, 22.500, 12.600, 7.200, 4.500, 1.800, 900

Pour 6 à 10 ans inclus, ayant gagné au moins 160.000, mais pas 575.000.

PRIX D'AUBUSSON

Course 6

Course C

Course Européenne

Départ à l'Autostart

68.000. - Attelé. - 2.100 mètres (G. P.)

30.600, 17.000, 9.520, 5.440, 3.400, 1.360, 680

Pour 6 à 10 ans inclus, n'ayant pas gagné 265.000, les 6 ans ayant gagné au moins

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe L

1er forfait: mercredi 5 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : jeudi 6 avril, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DU GERS

Course 7

Course A

Course Européenne

62.000. - Attelé, mâles. - 2.850 mètres (G. P.)

27.900, 15.500, 8.680, 4.960, 3.100, 1.240, 620,

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, ayant gagné au moins 25.000 mais

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les poulains n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er d'une épreuve de Groupe I. 1er forfait: mercredi 5 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : jeudi 6 avril, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE LA DORDOGNE

Course 8

Course A

Course Européenne

62.000. - Attelé, femelles. - 2.850 mètres (G. P.)

27.900, 15.500, 8.680, 4.960, 3.100, 1.240, 620.

Pour pouliches de 4 ans, ayant gagné au moins 25.000 mais pas 145.000. Sont seules admises à participer à cette épreuve les pouliches n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classées, au trot attelé, 1ère d'une épreuve de Groupe I. 1er forfait: mercredi 5 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : jeudi 6 avril, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales)

PRIX DE DORCEAU

Course 9

Course B

52.000. - Monté. - 2.700 mètres (G. P.)

23.400, 13.000, 7.280, 4.160, 2.600, 1.040, 520.

Pour 4 ans, n'ayant pas gagné 85.000.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

Engagements: dimanche 2 avril, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits: mercredi 5 avril. 10 heures, même lieu. Partants : jeudi 6 avril, 10 heures, même lieu.

Réunion 7500 101

Mardi 11 avril 2023 (16 h. 05)

PRIX DOROPHEA

Course 1

Course C

46.000. - Attelé, femelles. - 2.700 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 65.000.

PRIX AETHRA Course 2

Course E

49.000. - Monté. - 2.175 mètres (G. P.)

22.050, 12.250, 6.860, 3.920, 2.450, 980, 490.

Pour 6, 7 et 8 ans, n'ayant pas gagné 120.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX PALMA

Course 3

Course D

40.000. - Attelé, femelles. - 2.850 mètres (P. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné 16.000.

PRIX COELESTINA

Course 4

Course D

40.000. - Monté, mâles. - 2.200 mètres (G. et P. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour **poulains entiers et hongres de 4 ans**, n'ayant pas gagné 38.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX PROSERPINA

Course 5

Course D

40.000. - Attelé, mâles. - 2.850 mètres (P. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas gagné 16.000.

PRIX ALBIREO

Course 6

Course R

APPRENTIS-LADS-JOCKEYS

Course "A RECLAMER"

Départ à l'Autostart

18.000. - Attelé. - 2.100 mètres (G. P.)

8.100, 4.500, 2.520, 1.440, 900, 360, 180

Pour **5, 6 et 7 ans**, n'ayant pas gagné 115.000, les 5 ans à réclamer pour 20.000, les 6 ans à réclamer pour 18.000, et les 7 ans à réclamer pour 16.000.

PRIX ADRIA

Course 7

Course D

40.000. - Monté, mâles. - 2.200 mètres (G. et P. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400,

Pour **poulains entiers et hongres de 3 ans**, n'ayant pas gagné 11.500. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX BAVARIA

Course 8

Course F

AMATEURS

Départ à l'Autostart

12.000. - Attelé. - 2.100 mètres (G. P.)

5.400, 3.000, 1.680, 960, 600, 240, 120.

Pour **6**, **7 et 8 ans**, n'ayant pas gagné 87.000.

Engagements: mercredi 5 avril, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits : **vendredi 7 avril,** 10 heures, même lieu. Partants : **samedi 8 avril,** 10 heures, même lieu.

Réunion 7500 104

Vendredi 14 avril 2023 (16 h. 15)

PRIX ARIEL

Course 1

Course B

Course Européenne

60.000. - Attelé. - 2.850 mètres (G. P.)

27.000, 15.000, 8.400, 4.800, 3.000, 1.200, 600.

Pour 5 ans, ayant gagné au moins 30.000, mais pas 140.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I ou 1er d'une épreuve de Groupe II.

1er forfait : mardi 11 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 12 avril, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX ALGENIB

Course 2

Course E

49.000. - Attelé, femelles. - 2.850 mètres (G. P.)

 $22.050,\,12.250,\,6.860,\,3.920,\,2.450,\,980,\,490.$

Pour **juments de 6, 7 et 8 ans,** n'ayant pas gagné 150.000. - Recul de 25 m. à 73.000. 1er forfait : **mardi 11 avril,** 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 12 avril,** 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX EUKRATE

Course 3

Course D

59.000. - Attelé. - 2.850 mètres (G. P.)

26.550, 14.750, 8.260, 4.720, 2.950, 1.180, 590.

Pour **7 à 10 ans inclus**, n'ayant pas gagné 245.000. 1er forfait : **mardi 11 avril**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 12 avril**, 10 heures, même lieu. **Evénement éventuel** (voir Conditions Générales). PRIX HENRIETTA

Course 4

Course D

Départ à l'Autostart

46.000. - Attelé, mâles. - 2.100 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour chevaux entiers et hongres de 5 ans, n'ayant pas gagné 75.000. 1er forfait : mardi 11 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 12 avril, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX ICLEA

Course 5

Course C

APPRENTIS - LADS-JOCKEYS 61.000. - Monté - 2.700 mètres (G. P.)

27.450, 15.250, 8.540, 4.880, 3.050, 1.220, 610.

Pour **7 à 10 ans inclus**, n'ayant pas gagné 315.000. Poids minimum (voir Conditions Générales).

PRIX D'USSEL

Course 6

Course E

41.000. - Attelé, femelles. - 2.700 mètres (G. P.)

18.450, 10.250, 5.740, 3.280, 2.050, 820, 410.

Pour juments de 5 ans, n'ayant pas gagné 45.000.

1er forfait : mardi 11 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 12 avril, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX BEAUMANOIR

Course 7

Course A

Course Européenne

71.000. - Monté. - 2.700 mètres (G. P.)

31.950, 17.750, 9.940, 5.680, 3.550, 1.420, 710.

Pour 4 et 5 ans, ayant gagné au moins 35.000, mais pas 205.000. Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, gagné une épreuve de Groupe I au trot monté ou au trot attelé.

PRIX CLARISSE

Course 8

Course D

Départ à l'Autostart

40.000. - Attelé, mâles. - 2.100 mètres (G. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas gagné 31.000. 1er forfait : mardi 11 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 12 avril, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales). Engagements : samedi 8 avril, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits : mardi 11 avril, 10 heures, même lieu.

Partants : mercredi 12 avril, 10 heures, même lieu.

· ____

Réunion 7500 105

Samedi 15 avril 2023 (13 h. 35)

PRIX GAI BRILLANT

Course 1

Groupe II

120.000. - Monté, mâles. - **2.700 mètres (G. P.)**

54.000, 30.000, 16.800, 9.600, 6.000, 2.400, 1.200.

Pour poulains de 3 ans, hongres exclus, ayant gagné au moins 10.000.

Sont seules admises à monter les personnes ayant gagné au moins trente-cinq courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel). Les poulains classés 1er, 2ème ou 3ème du Prix Gai Brillant obtiennent une priorité de participation dans le Prix d'Essai programmé le dimanche 25 juin 2023 sur l'hip-

podrome de Vincennes. En cas de dead-heat pour la troisième place, est retenu le concurrent dont les sommes gagnées sont les plus élevées au moment de la déclaration de partant.

1er forfait : mardi 11 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 12 avril, 12 heures, même lieu.

PRIX DE FAULQUEMONT

Course 2

Course C

46.000. - Attelé, mâles. - 2.700 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460

Pour **poulains entiers et hongres de 4 ans**, n'ayant pas gagné 65.000. 1er forfait : **mercredi 12 avril**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **jeudi 13 avril**, 10 heures, même lieu. **Evénement éventuel** (voir Conditions Générales). PRIX DE LA LORRAINE

Course 3

Course B

Course Européenne

Départ à l'Autostart

75.000. - Attelé. - 2.100 mètres (G. P.)

33.750, 18.750, 10.500, 6.000, 3.750, 1.500, 750.

Pour 7 à 10 ans inclus, n'ayant pas gagné 365.000.

1er forfait : mercredi 12 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : jeudi 13 avril, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE WISSEMBOURG

Course 4

Course E

41.000. - Attelé, mâles. - 2.700 mètres (G. P.)

18.450, 10.250, 5.740, 3.280, 2.050, 820, 410.

Pour chevaux entiers et hongres de 5 ans, n'ayant pas gagné 45.000.

1er forfait : mercredi 12 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : **jeudi 13 avril**, 10 heures, même lieu. **Evénement éventuel** (voir Conditions Générales).

ment eventuer (von conditions denerales)

PRIX HEMINE

Course 5

Groupe II

120.000. - Monté, femelles. - 2.700 mètres (G. P.)

54.000, 30.000, 16.800, 9.600, 6.000, 2.400, 1.200.

Pour pouliches de 3 ans, ayant gagné au moins 10.000.

Sont seules admises à monter les personnes ayant gagné au moins trente-cinq courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

Les pouliches classées 1ère, 2ème ou 3ème du Prix Hémine obtiennent une priorité de participation dans le Prix d'Essai programmé le dimanche 25 juin 2023 sur l'hippodrome de Vincennes.

En cas de dead-heat pour la troisième place, est retenue la concurrente dont les sommes gagnées sont les plus élevées au moment de la déclaration de partant.

1er forfait : mardi 11 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : mercredi 12 avril, 12 heures, même lieu.

PRIX DE CHATEAU-GAILLARD

Course 6

Course C

Course Européenne

68.000. - Attelé. - 2.700 mètres (G. P.)

30.600, 17.000, 9.520, 5.440, 3.400, 1.360, 680.

Pour 6 à 10 ans inclus, n'ayant pas gagné 300.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I.

1er forfait : mercredi 12 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : **jeudi 13 avril,** 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX HENRI LEVESQUE

Course 7

Groupe II

120.000. - Attelé, femelles. - 2.700 mètres (G. P.)

54.000, 30.000, 16.800, 9.600, 6.000, 2.400, 1.200.

Pour juments de 5 ans, ayant gagné au moins 54.000.

Sont seules admises à driver les personnes ayant gagné au moins trente-cinq courses dont dix au trot attelé (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

1er forfait : mardi 11 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : mercredi 12 avril, 12 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX ROBERT AUVRAY

Course 8

Groupe II

120.000. - Attelé, mâles. - 2.700 mètres (G. P.)

54.000, 30.000, 16.800, 9.600, 6.000, 2.400, 1.200.

Pour **chevaux de 5 ans,** hongres exclus, ayant gagné au moins 54.000.

Sont seules admises à driver les personnes ayant gagné au moins trente-cinq courses dont dix au trot attelé (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel)

1er forfait : mardi 11 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 12 avril, 12 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE CHELLES

Course 9

Course B

Départ à l'Autostart

52.000. - Attelé, mâles. - 2.100 mètres (G. P.)

23.400, 13.000, 7.280, 4.160, 2.600, 1.040, 520.

Pour **poulains entiers et hongres de 3 ans**, n'ayant pas gagné 35.000. **Engagements : dimanche 9 avril**, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits : mercredi 12 avril, 10 heures, même lieu. Partants : jeudi 13 avril, 10 heures, même lieu.

Réunion 7500 108

Mardi 18 avril 2023 (16 h. 05)

PRIX CHLOE

Course 1

Course D

40.000. - Attelé, mâles. - 2.200 mètres (G. et P. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas gagné 13.000.

PRIX ATHOR

Course 2

Course E

35.000. - Attelé, femelles. - 2.700 mètres (G. P.)

15.750, 8.750, 4.900, 2.800, 1.750, 700, 350.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 28.500.

PRIX CLORINDE

Course 3

Course D

Départ à l'Autostart

46.000. - Attelé, femelles. - 2.100 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour **juments de 5 ans**, n'ayant pas gagné 75.000.

PRIX STEPHANIA

Course 4

Course C

53.000. - Monté. - 2.700 mètres (G. P.)

23.850, 13.250, 7.420, 4.240, 2.650, 1.060, 530.

Pour **5 et 6 ans**, n'ayant pas gagné 105.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX BAMBERGA
Course D

Course 5

40.000. - Attelé, femelles. - 2.200 mètres (G. et P. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné 13.000.

PRIX DORIS

Course 6

Course R

APPRENTIS-LADS-JOCKEYS

Course "A RECLAMER"

Départ à l'Autostart

18.000. - Attelé. - **2.100 mètres (G. P.)**

8.100, 4.500, 2.520, 1.440, 900, 360, 180. Pour **7 et 8 ans**, n'ayant pas gagné 155.000, à réclamer pour 16.000.

PRIX EUPHROSYNE

Course 7

Course D

40.000. - Monté, femelles. - 2.200 mètres (G. et P. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400

Pour **pouliches de 3 ans**, n'ayant pas gagné 11.500. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX EMMA

Course 8

Course G

Eliminatoire de la Coupe

AMATEURS

12.000. - Attelé. - 2.850 mètres (G. P.)

5.400, 3.000, 1.680, 960, 600, 240, 120.

Pour **6 à 9 ans inclus**, n'ayant pas gagné 119.000. - Recul de 25 m. à 61.000. **Engagements : mercredi 12 avril**, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits : **vendredi 14 avril**, 10 heures, même lieu. Partants : **samedi 15 avril**, 10 heures, même lieu.

Réunion 7500 111

Vendredi 21 avril 2023 (16 h. 15)

PRIX NEPTUNA

Course 1

Course D

Départ à l'Autostart

59.000. - Attelé. - 2.100 mètres (G. P.)

26.550, 14.750, 8.260, 4.720, 2.950, 1.180, 590.

Pour 6 à 10 ans inclus, n'ayant pas gagné 180.000.

1er forfait : mardi 18 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 19 avril, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX ASTEROPE

Course 2

Course C

53.000. - Attelé. - 2.850 mètres (G. P.)

23.850, 13.250, 7.420, 4.240, 2.650, 1.060, 530.

Pour **5 ans**, ayant gagné au moins 25.000 mais pas 115.000. 1er forfait : **mardi 18 avril**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 19 avril**, 10 heures, même lieu. **Evénement éventuel** (voir Conditions Générales).

PRIX ALETHEIA

Course 3

Course A

90.000. - Attelé. - 2.850 mètres (G. P.)

40.500, 22.500, 12.600, 7.200, 4.500, 1.800, 900.

Pour 6 à 10 ans inclus, n'ayant pas gagné 450.000.

1er forfait : mardi 18 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 19 avril, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX MARTHA

Course 4

Course D

Course Européenne

Départ à l'Autostart

46.000. - Attelé, femelles. - 2.100 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour **juments de 6 et 7 ans,** n'ayant pas gagné 125.000.

Sont seules admises à participer à cette épreuve les juments n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classées, au trot attelé, 1ère, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I ou 1ère d'une épreuve de Groupe II.

1er forfait : mardi 18 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 19 avril, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX ASCHERA

Course 5

Groupe III

Course Nationale

70.000. - Attelé, femelles. - 2.175 mètres (G. P.)

31.500, 17.500, 9.800, 5.600, 3.500, 1.400, 700.

Pour pouliches de 3 ans, ayant gagné au moins 10.000, mais pas 85.000.

PRIX ATLAS

Course 6

Groupe III

Course Nationale

70.000. - Attelé, mâles. - 2.175 mètres (G. P.)

31.500, 17.500, 9.800, 5.600, 3.500, 1.400, 700.

Pour **poulains entiers et hongres de 3 ans**, ayant gagné au moins 10.000 mais pas 85.000.

PRIX THEOPHILE LALLOUET

Course 7

Groupe II

Course Internationale

120.000. - Monté. - 2.700 mètres (G. P.)

54.000, 30.000, 16.800, 9.600, 6.000, 2.400, 1.200.

Pour **5 à 10 ans inclus**, ayant gagné au moins 160.000.

Sont seules admises à monter les personnes ayant gagné au moins trente-cinq courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

1er forfait : **lundi 17 avril**, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mardi 18 avril**, 12 heures, même lieu.

PRIX LUMEN

Course 8

Course E

35.000. - Attelé, mâles. - 2.700 mètres (G. P.)

15.750, 8.750, 4.900, 2.800, 1.750, 700, 350,

Pour **poulains entiers et hongres de 4 ans,** n'ayant pas gagné 28.500. 1er forfait : **mardi 18 avril,** 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 19 avril,** 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

Engagements: samedi 15 avril, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits : mardi 18 avril, 10 heures, même lieu. Partants : mercredi 19 avril, 10 heures, même lieu.

Sauf pour le Prix Théophile Lallouet.

Réunion 7500 115

Mardi 25 avril 2023 (16 h. 05)

0 47111 2020 (10

Course 1

PRIX MODESTIA Course D

40.000. - Attelé, femelles. - 2.700 mètres (G. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 33.000.

PRIX PHAEO

Course 2

Course C

46.000. - Attelé, femelles. - 2.700 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné 21.000.

PRIX HAVNIA

Course 3

Course A

62.000. - Monté. - 2.700 mètres (G. P.)

27.900, 15.500, 8.680, 4.960, 3.100, 1.240, 620.

Pour 3 ans, n'ayant pas gagné 41.000.

PRIX DE JONZAC

Course 4

Course D

46.000. - Monté. - 2.700 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour **5 ans**, n'ayant pas gagné 75.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX RENE GAYET

Course 5

Course D

46.000. - Attelé, femelles. - 2.850 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour **juments de 5 ans**, n'ayant pas gagné 62.000.

PRIX ALPHONSE SOURROUBILLE

Course 6

Course R

Course "A RECLAMER"

18.000. - Attelé. - **2.850 mètres (G. P.)** 8.100, 4.500, 2.520, 1.440, 900, 360, 180.

Pour **7 à 10 ans inclus**, les 7 et 8 ans à réclamer pour 16.000, les 9 et 10 ans à réclamer

pour 14.000. - Recul de 25 m. à 200.000.

PRIX MIRIAM

Course 7

Course C

46.000. - Monté. - 2.700 mètres (G. P.)

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour **4 ans**, n'ayant pas gagné 65.000.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX ASPORINA

Course 8

Course G

AMATEURS

12.000. - Attelé. - 2.850 mètres (G. P.)

5.400, 3.000, 1.680, 960, 600, 240, 120.

Pour **6 à 9 ans inclus**, n'ayant pas gagné 114.000. - Recul de 25 m. à 56.000. **Engagements : mercredi 19 avril**, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits : **vendredi 21 avril,** 10 heures, même lieu. Partants : **samedi 22 avril,** 10 heures, même lieu.

Réunion 7500 118

Vendredi 28 avril 2023 (16 h. 15)

PRIX MAGINUS

Course 1

Course A

Course Nationale

62.000. - Attelé. - 2.700 mètres (G. P.)

27.900, 15.500, 8.680, 4.960, 3.100, 1.240, 620.

Pour **4 ans**, ayant gagné au moins 25.000, mais pas 110.000. 1er forfait : **mardi 25 avril**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 26 avril**, 10 heures, même lieu. **Evénement éventuel** (voir Conditions Générales).

PRIX CLAUDIA

Course 2

Course C

53.000. - Attelé. - 2.700 mètres (G. P.)

23.850, 13.250, 7.420, 4.240, 2.650, 1.060, 530.

Pour **5 ans**, ayant gagné au moins 20.000 mais pas 95.000. 1er forfait : **mardi 25 avril**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 26 avril**, 10 heures, même lieu. **Evénement éventuel** (voir Conditions Générales).

PRIX HUBERTA

Course 3

Course D

59.000. - Attelé, mâles. - 2.850 mètres (G. P.)

26.550, 14.750, 8.260, 4.720, 2.950, 1.180, 590.

Pour chevaux entiers et hongres de 6 à 10 ans inclus, n'ayant pas gagné 248.000.

- Recul de 25 m. à 156.000.

1er forfait : mardi 25 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 26 avril, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

ETRIER 5 ANS QUALIF 1 - PRIX LOUIS FORCINAL Course 4

Groupe II

120.000. - Monté. - 2.850 mètres (G. P.)

54.000, 30.000, 16.800, 9.600, 6.000, 2.400, 1.200.

Pour 5 ans, hongres exclus, ayant gagné au moins 54.000.

Sont seules admises à monter les personnes ayant gagné au moins trente-cinq courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

Les chevaux classés 1er, 2ème ou 3ème du Prix Louis Forcinal obtiennent une priorité de participation dans le Prix de Normandie programmé le dimanche 25 juin 2023 sur l'hippodrome de Vincennes.

En cas de dead-heat pour la troisième place, est retenu le concurrent dont les sommes gagnées sont les plus élevées au moment de la déclaration de partant.

1er forfait : **lundi 24 avril**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mardi 25 avril**, 12 heures, même lieu.

PRIX SIRONE

Course 5

Course E

Course Européenne

Départ à l'Autostart

49.000. - Attelé, mâles. - 2.100 mètres (G. P.)

22.050, 12.250, 6.860, 3.920, 2.450, 980, 490.

Pour **chevaux entiers et hongres de 6, 7 et 8 ans,** ayant gagné au moins 40.000 mais pas 135.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe II.

1er forfait : **mardi 25 avril,** 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 26 avril,** 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE VILLECRESNES

Course 6

Course E

Course Européenne

Départ à l'Autostart

49.000. - Attelé, femelles. - 2.100 mètres (G. P.)

22.050, 12.250, 6.860, 3.920, 2.450, 980, 490

Pour **juments de 6, 7 et 8 ans**, ayant gagné au moins 40.000 mais pas 135.000. Sont seules admises à participer à cette épreuve les juments n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classées, au trot attelé, 1ère, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I ou 1ère d'une épreuve de Groupe II.

1er forfait : mardi 25 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 26 avril, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

ETRIER 4 ANS QUALIF 1 - PRIX RENE PALYART Course 7

Groupe II

120.000. - Monté. - 2.175 mètres (G. P.)

54 000 30 000 16 800 9 600 6 000 2 400 1 200

Pour 4 ans, hongres exclus, ayant gagné au moins 30.000.

Sont seules admises à monter les personnes ayant gagné au moins trente-cinq courses (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

Les poulains et pouliches classés 1er, 2ème ou 3ème du Prix René Palyart obtiennent une priorité de participation dans le Prix du Président de la République programmé le dimanche 25 juin 2023 sur l'hippodrome de Vincennes.

En cas de dead-heat pour la troisième place, est retenu le concurrent dont les sommes

gagnées sont les plus élevées au moment de la déclaration de partant. 1er forfait : **lundi 24 avril,** 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : **mardi 25 avril**, 12 heures, même lieu.

PRIX ENIF

Course 8

Course D

40.000. - Attelé, mâles. - 2.700 mètres (G. P.)

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400

Pour **poulains entiers et hongres de 4 ans**, n'ayant pas gagné 33.000. 1er forfait : **mardi 25 avril**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 26 avril**, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

Engagements: samedi 22 avril, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits : mardi 25 avril, 10 heures, même lieu. Partants : mercredi 26 avril, 10 heures, même lieu.

ENGHIEN

(VAL D'OISE)

Pôle National

Commissaires: MM. Thierry ANDRIEU, Antoine BEZIERE, Jean-Pierre CHARTIER, Loïc DE LA PORTE DU THEIL, Olivier DE SEYSSEL, Jean FRERE,

Nicolas MACON, Christian MAILLARD, Cédric MILET, Alexis RENAULT, Gonzague WUILQUE Secrétariat : 2 Route de la Ferme Régisseur : Julius Le Tutour 75012 Paris

regisseur : Julius Le Tutour 75012 Par Tél. : 01.49.77.17.77 Hippodrome : Tél. : 01.49.77.17.91 Télécopie : 01.34.17.87.01

Mail : grouperegievincennes@letrot.com Réservation des boxes : grouperegievincennes@letrot.com

Coordonnées GPS

Latitude : 48.983551444862 Longitude : 2.2889365983032)

Piste homologuée : 1.300 mètres environ (sable)

Corde à gauche

Départs : Cellules

Réunion 7502 069

Vendredi 10 mars 2023 (16 h. 15)

PRIX DE NOIRMOUTIER

Course 1

Course E

52.000. - Attelé. - 2.875 mètres.

 $23.400,\, 13.000,\, 7.280,\, 4.160,\, 2.600,\, 1.040,\, 520.$

Pour **6 à 10 ans inclus**, n'ayant pas gagné 161.000.

1er forfait : mardi 7 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 8 mars, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

entuer (voir Conditions deficiales).

Course 2

PRIX DE MIMIZAN Course C

Course Européenne 68.000. - Monté. - 2.875 mètres.

30.600, 17.000, 9.520, 5.440, 3.400, 1.360, 680.

Pour **6 à 11 ans inclus,** n'ayant pas gagné 296.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, gagné une épreuve de Groupe I au trot monté ou au trot attelé. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE SANARY-SUR-MER

Course 3

Course D

Départ à l'Autostart

59.000. - Attelé. - **2.150 mètres.**

26.550, 14.750, 8.260, 4.720, 2.950, 1.180, 590.

Pour **7 à 11 ans inclus**, n'ayant pas gagné 225.000.

1er forfait : **mardi 7 mars**, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 8 mars**, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX QUICK WILLIAMS

Course 4

Course D

Course Européenne

Départ à l'Autostart

46.000. - Attelé, mâles. - 2.150 mètres.

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour chevaux entiers et hongres de 5 et 6 ans, n'ayant pas gagné 64.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe II ou 1er d'une épreuve de Groupe II.

1er forfait : mardi 7 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 8 mars, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

entaer (voir conditions denerales).

PRIX DE SAINT-PIERRE LE MOUTIER

Course D

40.000. - Attelé, mâles. - 2.875 mètres.

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour **poulains entiers et hongres de 4 ans**, n'ayant pas gagné 30.000. 1er forfait : **mardi 7 mars**, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 8 mars**, 10 heures, même lieu. **Evénement éventuel** (voir Conditions Générales).

PRIX D'HERBLAY

Course 6

Course 5

Course E

35.000. - Monté. - 2.875 mètres.

15.750, 8.750, 4.900, 2.800, 1.750, 700, 350.

Pour 4 ans, n'ayant pas gagné 25.000.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX CYRANO II

Course 7

Course D

Départ à l'Autostart

40.000. - Attelé, mâles. - 2.150 mètres.

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour **poulains entiers et hongres de 3 ans**, n'ayant pas gagné 15.000.

PRIX DES ARDENNES

Course 8

Course F

AMATEURS

Départ à l'Autostart 12.000. - Attelé. - **2.150 mètres.**

5.400, 3.000, 1.680, 960, 600, 240, 120.

Pour 6 à 9 ans inclus, n'ayant pas gagné 102.000.

Engagements: samedi 4 mars, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits : mardi 7 mars, 10 heures, même lieu. Partants : mercredi 8 mars, 10 heures, même lieu.

Réunion 7502 074

Mercredi 15 mars 2023 (16 h. 05)

PRIX DE NANTERRE

Course 1

Course D

Course Européenne

Départ à l'Autostart

46.000. - Attelé, femelles. - **2.150 mètres.**

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour juments de 5 et 6 ans, n'ayant pas gagné 64.000.

Sont seules admises à participer à cette épreuve les juments n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classées, au trot attelé, 1ère, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I ou 1ère d'une épreuve de Groupe II.

PRIX DE CONTREXEVILLE

Course 2

Course D

59.000. - Monté. - 2.875 mètres.

 $26.550,\,14.750,\,8.260,\,4.720,\,2.950,\,1.180,\,590.$

Pour **7 à 10 ans inclus**, n'ayant pas gagné 181.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales). PRIX DE TOURNEMIRE

Course 3

Course C

Départ à l'Autostart

53.000. - Attelé. - **2.150 mètres.** 23.850. 13.250. 7.420. 4.240. 2.650. 1.060. 530.

Pour **6 ans,** n'ayant pas gagné 135.000.

PRIX DE LAROQUEBROU

Course 4

Course D

40.000. - Attelé, femelles, - 2.875 mètres,

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 30.000.

PRIX DE BAGNOLET

Course 5

Course D

46.000. - Monté, mâles. - 2.875 mètres.

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour chevaux entiers et hongres de 5 et 6 ans, n'ayant pas gagné 61.500.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DU GAVE

Course 6

Course R

Course "A RECLAMER"

18.000. - Attelé. - 2.875 mètres.

8.100, 4.500, 2.520, 1.440, 900, 360, 180.

Pour **6, 7 et 8 ans,** n'ayant pas gagné 150.000, les 6 ans à réclamer pour 18.000, les 7 ans à réclamer pour 16.000, les 8 ans à réclamer pour 14.000.

PRIX DE L'ALENE D'OR

Course 7

Course D

Départ à l'Autostart

40.000. - Attelé, femelles. - 2.150 mètres.

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné 15.000.

PRIX DE TREMBLAY-EN-FRANCE

Course 8

Course D

40.000. - Monté, mâles. - 2.250 mètres.

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour **poulains entiers et hongres de 3 ans**, n'ayant pas gagné 10.000.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

Engagements: jeudi 9 mars, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. Forfaits: samedi 11 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris.

Partants : **lundi 13 mars,** 10 heures, même lieu.

Réunion 7502 076

Vendredi 17 mars 2023 (16 h. 15)

PRIX DE FENAIN

Course 1

Course C

46.000. - Monté. - 2.875 mètres.

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour 4 ans, n'ayant pas gagné 51.000.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE GAGNY

Course 2

Course D

59.000. - Attelé. - **2.875 mètres.**

 $26.550,\,14.750,\,8.260,\,4.720,\,2.950,\,1.180,\,590.$

Pour **7 à 11 ans inclus**, n'ayant pas gagné 201.000.

1er forfait : mardi 14 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 15 mars, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE PIERREFITTE-SUR-SEINE

Course 3

Course C

Course Européenne

Départ à l'Autostart

68.000. - Attelé. - 2.150 mètres.

30.600, 17.000, 9.520, 5.440, 3.400, 1.360, 680,

Pour 7 à 11 ans inclus, n'ayant pas gagné 295.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I.

1er forfait : mardi 14 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 15 mars, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE PIERREFORT

Course 4

Course C

Départ à l'Autostart

53.000. - Attelé. - 2.150 mètres.

 $23.850,\, 13.250,\, 7.420,\, 4.240,\, 2.650,\, 1.060,\, 530.$

Pour 5 ans, n'ayant pas gagné 91.000.

1er forfait : mardi 14 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 15 mars, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE PREUILLY

Course 5

Course C

Départ à l'Autostart

46.000. - Attelé, femelles. - 2.150 mètres.

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour **pouliches de 4 ans**, n'ayant pas gagné 52.000. 1er forfait : **mardi 14 mars**, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 15 mars**, 10 heures, même lieu. **Evénement éventuel** (voir Conditions Générales).

PRIX DU BEAUJOLAIS

Course 6

Course E

41.000. - Attelé. - 2.875 mètres

18.450, 10.250, 5.740, 3.280, 2.050, 820, 410.

Pour **6 ans,** n'ayant pas gagné 75.000.

1er forfait : mardi 14 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 15 mars, 10 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE JANVAL

Course 7

Course F

AMATEURS

12.000. - Attelé. - 2.875 mètres.

5.400, 3.000, 1.680, 960, 600, 240, 120.

Pour 6 à 9 ans inclus, n'ayant pas gagné 139.000. - Recul de 25 m. à 70.000.

PRIX DU BLANC-MESNIL

Course 8

Course D

46.000. - Monté, femelles. - 2.875 mètres.

 $20.700,\,11.500,\,6.440,\,3.680,\,2.300,\,920,\,460.$

Pour **juments de 5 et 6 ans**, n'ayant pas gagné 61.500.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

Engagements: samedi 11 mars, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits : **mardi 14 mars,** 10 heures, même lieu. Partants : **mercredi 15 mars,** 10 heures, même lieu.

Réunion 7502 080

Mardi 21 mars 2023 (16 h. 05)

PRIX BERNARD SIMONARD

Course 1

Course C

APPRENTIS - LADS-JOCKEYS

61.000. - Monté. - 2.875 mètres.

27.450, 15.250, 8.540, 4.880, 3.050, 1.220, 610.

En outre, 305 euros au cavalier du 1er, 153 euros à celui du 2e et du 3e.

Pour **6 à 11 ans inclus,** n'ayant pas gagné 365.000. - Recul de 25 m. à 215.000. Poids minimum (voir Conditions Générales).

PRIX DES COTES D'ARMOR

Course 2

Course D

40.000. - Attelé, femelles. - 2.875 mètres.

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 39.000.

PRIX DE CAUDEBEC

Course 3

Course D

46.000. - Attelé, femelles. - 2.875 mètres.

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460

Pour juments de 5 ans, n'ayant pas gagné 70.000.

PRIX DU PONT SULLY

Course 4

Course E

35.000. - Attelé, mâles. - 2.875 mètres.

15.750, 8.750, 4.900, 2.800, 1.750, 700, 350.

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas gagné 26.000.

PRIX DU PONT DE LA CONCORDE

Course 5

Course D

40.000. - Attelé, mâles. - 2.875 mètres.

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas gagné 12.000.

PRIX DE CHENNEVIERES

Course 6

Course F

Course "A RECLAMER"

18.000. - Attelé. - 2.875 mètres.

8.100, 4.500, 2.520, 1.440, 900, 360, 180.

Pour 4 et 5 ans, les 4 ans à réclamer pour 20.000, les 5 ans à réclamer pour 17.000.

PRIX DU PONT DE BIR-HAKEIM

Course D

40.000. - Monté, femelles. - 2.250 mètres.

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné 10.000.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE SAINT-SATURNIN

Course 8

Course 7

Course G

AMATEURS

12.000. - Attelé. - 2.875 mètres.

5.400, 3.000, 1.680, 960, 600, 240, 120

Pour 6 à 9 ans inclus, n'ayant pas gagné 123.000. - Recul de 25 m. à 60.000. Engagements : mercredi 15 mars, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits : **vendredi 17 mars,** 10 heures, même lieu. Partants : **samedi 18 mars,** 10 heures, même lieu.

Réunion 7502 087

Mardi 28 mars 2023 (16 h. 05)

PRIX DU PONT D'IENA

Course 1

Course 2

Course E

Départ à l'Autostart 41.000. - Attelé, mâles. - 2.150 mètres.

18.450, 10.250, 5.740, 3.280, 2.050, 820, 410.

Pour chevaux entiers et hongres de 5 ans, n'ayant pas gagné 50.000.

PRIX DU PONT DU CARROUSEL

Course D

Course Européenne

46.000. - Monté, mâles. - **2.250 mètres.**

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour chevaux entiers et hongres de 5 et 6 ans, n'ayant pas gagné 72.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé ou au trot monté, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I ou 1er d'une épreuve de Groupe II.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DU PONT ALEXANDRE III

Course 3

Course F

Départ à l'Autostart

41.000. - Attelé, femelles. - 2.150 mètres.

18.450, 10.250, 5.740, 3.280, 2.050, 820, 410.

Pour juments de 5 ans, n'ayant pas gagné 50.000.

PRIX DE L'ISERE

Course 4

Course E

35.000. - Attelé, femelles. - 2.875 mètres.

15.750, 8.750, 4.900, 2.800, 1.750, 700, 350.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 26.000.

PRIX DU PONT DE GRENELLE

Course 5

Course C

Course Européenne

68.000. - Monté. - 2.250 mètres.

30.600, 17.000, 9.520, 5.440, 3.400, 1.360, 680.

Pour 7 à 11 ans inclus, n'ayant pas gagné 265.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, gagné une épreuve de Groupe I au trot monté ou au trot attelé. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DU PONT SAINT-MICHEL

Course 6

Course R

APPRENTIS-LADS-JOCKEYS

Course "A RECLAMER"

Départ à l'Autostart

18.000. - Attelé. - 2.150 mètres. 8.100, 4.500, 2.520, 1.440, 900, 360, 180

Pour 7 à 10 ans inclus, les 7 et 8 ans à réclamer pour 16.000, les 9 et 10 ans à réclamer pour 14.000.

PRIX DIJ PONT SAINT-I OUIS

Course 7

Course D

40.000. - Monté. - 2.875 mètres.

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour 4 ans, n'ayant pas gagné 41.000.

Avantage de poids (voir Conditions Générales)

PRIX DE SAINT-CLEMENT

Course 8

Course F

Eliminatoire de la Coupe

AMATEURS

12.000. - Attelé. - 2.875 mètres.

5.400, 3.000, 1.680, 960, 600, 240, 120.

Pour 6 à 9 ans inclus, n'ayant pas gagné 135.000. - Recul de 25 m. à 74.000.

Engagements: mercredi 22 mars, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits: vendredi 24 mars, 10 heures, même lieu. Partants : samedi 25 mars, 10 heures, même lieu.

Réunion 7502 110

Jeudi 20 avril 2023 (16 h. 05)

PRIX DE LA PORTE DE SAINT-CLOUD Course 1

Course D

Course Nationale

Départ à l'Autostart

40.000. - Attelé, femelles. - 2.150 mètres.

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 44.000.

PRIX DE L'ELYSEE Course 2

Course E

APPRENTIS-LADS-JOCKEYS

47.000. - Monté, femelles, - 2.875 mètres,

21.150, 11.750, 6.580, 3.760, 2.350, 940, 470.

Pour juments de 6 à 9 ans inclus, n'ayant pas gagné 185.000. - Recul de 25 m. à 90.000.

Poids minimum (voir Conditions Générales).

PRIX DE BOULOGNE Course D

Course 3

Course Européenne

Départ à l'Autostart

46.000. - Attelé, mâles. - 2.150 mètres.

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour chevaux entiers et hongres de 6 et 7 ans, n'ayant pas gagné 125.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'avant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I ou 1er d'une épreuve de Groupe II.

PRIX DE DURAS

Course 4

Course R

Course "A RECLAMER"

18 000 - Attelé - 2.875 mètres.

8.100, 4.500, 2.520, 1.440, 900, 360, 180,

Pour 5 et 6 ans, les 5 ans à réclamer pour 20.000, les 6 ans à réclamer pour 18.000.

- Recul de 25 m. à 77.000.

PRIX DE FUMEL

Course 5

Course E

APPRENTIS-LADS-JOCKEYS

47.000. - Monté, mâles. - 2.875 mètres.

21.150, 11.750, 6.580, 3.760, 2.350, 940, 470

Pour chevaux entiers et hongres de 6 à 9 ans inclus, n'ayant pas gagné 185.000.

- Recul de 25 m. à 90.000.

Poids minimum (voir Conditions Générales).

PRIX DE LA PORTE MAILLOT

Course 6

Course R

Course "A RECLAMER" 18.000. - Attelé. - 2.875 mètres.

8.100, 4.500, 2.520, 1.440, 900, 360, 180.

Pour 3 ans, n'ayant pas gagné 19.000, à réclamer pour 20.000.

PRIX DU PONT DE FLANDRE

Course 7

Course D

40.000. - Monté, mâles. - 2.875 mètres.

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas gagné 30.000.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX ELAN IV

Course 8

Course G

AMATEURS

Départ à l'Autostart 12.000. - Attelé. - 2.150 mètres.

5.400, 3.000, 1.680, 960, 600, 240, 120.

Pour 6 à 9 ans inclus, n'ayant pas gagné 94.000.

Engagements: vendredi 14 avril, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits: Iundi 17 avril, 10 heures, même lieu. Partants: mardi 18 avril, 10 heures, même lieu.

Réunion 7502 112

Samedi 22 avril 2023 (13 h. 35)

PRIX PROFANE

Course 1

Course C

Course Européenne 68.000. - Monté. - 2.875 mètres.

30.600, 17.000, 9.520, 5.440, 3.400, 1.360, 680.

Pour 7 à 10 ans inclus, n'ayant pas gagné 260.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, gagné une épreuve de Groupe I au trot monté ou au trot attelé. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE L'ARGONNE

Course 2

Course A

Course Européenne

71.000. - Attelé. - 2.875 mètres.

31.950, 17.750, 9.940, 5.680, 3.550, 1.420, 710.

Pour 5 ans, ayant gagné au moins 45.000 mais pas 185.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I.

1er forfait : **mercredi 19 avril**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **jeudi 20 avril**, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE LA PORTE D'AUTEUIL

Course 3

Course C

Course Européenne

Départ à l'Autostart

68.000. - Attelé. - 2.150 mètres.

30.600, 17.000, 9.520, 5.440, 3.400, 1.360, 680.

Pour 7 à 10 ans inclus, n'ayant pas gagné 325.000.

1er forfait : **mercredi 19 avril**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **jeudi 20 avril**, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE L'ATLANTIQUE

Course 4

Groupe I

Course Internationale

Départ à l'Autostart

200.000. - Attelé. - 2.150 mètres.

90.000, 50.000, 28.000, 16.000, 10.000, 4.000, 2.000.

En outre, un objet d'art au propriétaire, à l'éleveur, à l'entraîneur et au jockey et un souvenir au lad du gagnant.

Pour 4 à 10 ans inclus, hongres exclus, ayant gagné au moins 160.000.

Sont seules admises à driver les personnes ayant gagné au moins trente-cinq courses dont dix au trot attelé (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

En cas d'élimination, les gains des chevaux déclarés partants sont calculés sur les bases suivantes : chevaux âgés de 4 ans (J), gains réels majorés de 30 %; chevaux âgés de 5 ans (I), gains réels majorés de 20 %; chevaux âgés de 6 ans (H), gains réels majorés de 10 %, chevaux âgés de 7 à 10 ans (G à D), gains réels.

1er forfait : **mardi 18 avril**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mercredi 19 avril**, 12 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE TONNAC-VILLENEUVE

Course 5

Groupe II

120.000. - Attelé. - **2.875 mètres.**

54.000, 30.000, 16.800, 9.600, 6.000, 2.400, 1.200.

Pour 4 ans, hongres exclus, ayant gagné au moins 30.000.

Sont seules admises à driver les personnes ayant gagné au moins trente-cinq courses dont dix au trot attelé (en étant titulaire d'une autorisation de monter à titre professionnel).

1er forfait : mardi 18 avril, 10 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mercredi 19 avril, 12 heures, même lieu. Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE LONS-LE-SAUNIER

Course 6

Course D

Course Nationale

Départ à l'Autostart

40.000. - Attelé, mâles. - **2.150 mètres.**

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour **poulains entiers et hongres de 4 ans**, n'ayant pas gagné 44.000. 1er forfait : **mercredi 19 avril**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **jeudi 20 avril**, 10 heures, même lieu. **Evénement éventuel** (voir Conditions Générales).

PRIX DE LA PLACE DE LA SORBONNE Course 7

Course D

40.000. - Monté, femelles. - **2.875 mètres.**

18.000, 10.000, 5.600, 3.200, 2.000, 800, 400.

Pour **pouliches de 4 ans**, n'ayant pas gagné 30.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales). PRIX DE FONTANGES

Course 8

Course C

46.000. - Attelé, mâles. - 2.875 mètres.

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas gagné 21.000.

PRIX D'HERNOUVILLE

Course 9

Course D

46.000. - Attelé, mâles. - 2.875 mètres.

20.700, 11.500, 6.440, 3.680, 2.300, 920, 460.

Pour **chevaux entiers et hongres de 5 ans,** n'ayant pas gagné 62.000. 1er forfait : **mercredi 19 avril,** 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **jeudi 20 avril,** 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

Engagements: dimanche 16 avril, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits: mercredi 19 avril, 10 heures, même lieu. Partants: jeudi 20 avril, 10 heures, même lieu.

Sauf pour le Prix de l'Atlantique, et le Prix de Tonnac-Villeneuve.

CAEN

(CALVADOS)

Pôle National

Commissaires: MM. Thierry ANDRIEU, Antoine BEZIERE, Jean-Pierre CHARTIER,
Loïc DE LA PORTE DU THEIL, Olivier DE SEYSSEL, Jean FRERE,
Nicolas MACON, Cédric MILET, Alexis RENAULT,

Gonzague WUILQUE Secrétariat : Hippodrome de la Prairie Bld Yves Guillou 14000 Caen Tél. : 01.49.77.17.77

Hippodrome : Tél. : 02.31.27.50.80 Télécopie : 02.31.86.76.90 Mail : reservationbox14@letrot.com Coordonnées GPS

Latitude : 49.175064072551 Longitude : -0.3643704443960

Piste homologuée : 1.954 mètres environ (sable) Corde à droite

Départs : Cellules

Réunion 1400 065

Lundi 6 mars 2023 (11 h. 35)

Réunion PREMIUM

PRIX DE SAINT-ETIENNE

Course D

35.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

15.750, 8.750, 4.900, 2.800, 1.750, 700, 350,

Pour **6 à 11 ans inclus**, n'ayant pas gagné 305.000. - Recul de 25 m. à 151.000.

1er forfait : **jeudi 2 mars**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **vendredi 3 mars**, 11 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE TINCHEBRAY

Course 2

Course 1

Course D

27.000. - Monté. - 2.450 mètres.

12.150, 6.750, 3.780, 2.160, 1.350, 540, 270.

Pour **5 et 6 ans**, n'ayant pas gagné 80.000. - Recul de 25 m. à 39.500. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE CUSSY

Course 3

Course F

18.500. - Attelé, mâles. - **2.450 mètres.**

8.325, 4.625, 2.590, 1.480, 925, 370, 185.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas gagné 4.500.

PRIX DE TRUN

Course 4

Course D

27.000. - Attelé, mâles. - 2.450 mètres.

12.150, 6.750, 3.780, 2.160, 1.350, 540, 270.

Pour chevaux entiers et hongres de 6 et 7 ans, n'ayant pas gagné 111.000. 1er forfait : jeudi 2 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris.

2ème forfait ou partants : **vendredi 3 mars,** 11 heures, même lieu. **Evénement éventuel** (voir Conditions Générales).

PRIX DE BOULLEVILLE

Course 5

Course F

Course Nationale

LeTROT Open des Régions - Basse-Normandie - 4 ans

Course qualificative

Départ à l'Autostart

18.500. - Attelé, mâles. - 2.200 mètres.

8.325, 4.625, 2.590, 1.480, 925, 370, 185.

Pour **poulains entiers et hongres de 4 ans**, ayant gagné au moins 2.300, mais pas 17.000.

PRIX DE GACE

Course 6

Course E

29.000. - Monté. - 2.450 mètres.

13.050, 7.250, 4.060, 2.320, 1.450, 580, 290.

Pour **6, 7 et 8 ans**, n'ayant pas gagné 135.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX D'ONDEFONTAINE

Course 7

Course E

Départ à l'Autostart 24 000 - Attelé mâles - **2.200 mètres**.

10.800, 6.000, 3.360, 1.920, 1.200, 480, 240.

Pour **chevaux entiers et hongres de 5 ans**, n'ayant pas gagné 48.000. 1er forfait : **jeudi 2 mars**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **vendredi 3 mars**, 11 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE NONANT-LE-PIN

Course 8

Course 1

Course 2

Course D

27.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

12.150, 6.750, 3.780, 2.160, 1.350, 540, 270.

Pour 4 et 5 ans, n'ayant pas gagné 60.000.

1er forfait : **jeudi 2 mars**, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **vendredi 3 mars**, 11 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

Engagements: mardi 28 février, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits : **jeudi 2 mars,** 10 heures, même lieu. Partants : **vendredi 3 mars,** 11 heures, même lieu.

Réunion 1400 068

Jeudi 9 mars 2023 (11 h. 30)

Réunion PREMIUM

PRIX DE BLAIN

Course F

18.500. - Attelé, femelles. - 2.450 mètres.

8.325, 4.625, 2.590, 1.480, 925, 370, 185.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné 4.500.

PRIX DE MONDRAINVILLE

Course E

24.000. - Monté. - 2.450 mètres.

10.800, 6.000, 3.360, 1.920, 1.200, 480, 240.

Pour **5 ans**, n'ayant pas gagné 52.000.

Avantage de poids (voir Conditions Générales)

PRIX DE DOUDEVILLE Course 3

Course F

Course Nationale

LeTROT Open des Régions - Basse-Normandie - 4 ans

Course qualificative

Départ à l'Autostart

18.500. - Attelé, femelles. - 2.200 mètres.

8.325, 4.625, 2.590, 1.480, 925, 370, 185.

Pour pouliches de 4 ans, ayant gagné au moins 2.300, mais pas 17.000.

PRIX D'AUBIGNY

Course 4

Course F

27.000. - Monté. - 2.450 mètres.

12.150, 6.750, 3.780, 2.160, 1.350, 540, 270.

Pour 6 à 9 ans inclus, n'ayant pas gagné 107.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE VENOIX

Course 5

Course 6

Course E

APPRENTIS-LADS-JOCKEYS

Départ à l'Autostart

21.000. - Attelé, femelles. - 2.200 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour juments de 5 ans, n'ayant pas gagné 48.000.

PRIX DE BIEVILLE

Course D

27.000. - Attelé, femelles. - 2.450 mètres.

12.150, 6.750, 3.780, 2.160, 1.350, 540, 270.

Pour juments de 6 et 7 ans, n'ayant pas gagné 111.000.

PRIX DE FONTENAY Course 7

Course E

Départ à l'Autostart

24.000. - Attelé, mâles. - 2.200 mètres.

10.800, 6.000, 3.360, 1.920, 1.200, 480, 240.

Pour chevaux entiers et hongres de 6 ans, n'ayant pas gagné 71.000.

PRIX DE PARIGNY

Course 8

Course 1

Course D

35.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

15.750, 8.750, 4.900, 2.800, 1.750, 700, 350.

Pour 5 à 11 ans inclus, n'ayant pas gagné 30.000 depuis le 3 novembre dernier

inclus. - Recul de 25 m. à 241.000.

Engagements: vendredi 3 mars, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. Forfaits: lundi 6 mars, 10 heures, même lieu.

Partants : **mardi 7 mars**, 10 heures, même lieu.

Réunion 1400 070

Samedi 11 mars 2023 (11 h. 30)

Réunion PREMIUM

PRIX DE CHAMPCEY

Course F

18.500. - Monté. - 2.450 mètres.

8.325, 4.625, 2.590, 1.480, 925, 370, 185.

Pour **3 ans**, n'ayant pas gagné 5.500.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE JUMIGNE Course 2

Course E

Course Nationale

LeTROT Open des Régions - Basse-Normandie - 3 ans

Course qualificative 21.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour 3 ans, n'ayant pas gagné 8.500.

PRIX DE CORBON

Course 3

Course 4

Course F

27.000. - Monté. - 2.450 mètres.

 $12.150,\, 6.750,\, 3.780,\, 2.160,\, 1.350,\, 540,\, 270.$

Pour **7 à 11 ans inclus**, n'ayant pas gagné 172.000. - Recul de 25 m. à 86.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX D'HAUTEVILLE

Course F

Départ à l'Autostart

21.000. - Attelé, mâles. - **2.200 mètres.**

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour chevaux entiers et hongres de 5 ans, n'ayant pas gagné 38.000.

PRIX DE BELLENGREVILLE

Course 5

Course D

35.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

15.750, 8.750, 4.900, 2.800, 1.750, 700, 350.

Pour **7 à 11 ans inclus,** n'ayant pas gagné 260.000. - Recul de 25 m. à 135.000.

PRIX DE DUCEY

Course 6

Course F

18.500. - Monté.- 2.450 mètres.

8.325, 4.625, 2.590, 1.480, 925, 370, 185.

Pour 4 ans, n'ayant pas gagné 12.500.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX D'EMIEVILLE

Course 7

Course E

21.000. - Attelé, mâles. - 2.450 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, ayant gagné au moins 2.300 mais pas 25.000

PRIX DE CAMPEAUX

Course 8

Course E

Départ à l'Autostart

24.000. - Attelé, femelles. - 2.200 mètres.

10.800, 6.000, 3.360, 1.920, 1.200, 480, 240.

Pour juments de 6 ans, n'ayant pas gagné 71.000.

Engagements: dimanche 5 mars, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits: mercredi 8 mars, 10 heures, même lieu. Partants : **jeudi 9 mars**, 10 heures, même lieu.

Réunion 1400 075

Jeudi 16 mars 2023 (13 h. 30)

Réunion PREMIUM

PRIX DE CAUVICOURT

Course 1

Course D

Course Européenne

Départ à l'Autostart

35.000. - Attelé. - 2.200 mètres.

15.750, 8.750, 4.900, 2.800, 1.750, 700, 350.

Pour 5 à 11 ans inclus, n'ayant pas gagné 35.000 depuis le 3 novembre dernier inclus, ni une course depuis le 1er mars dernier inclus.

1er forfait: lundi 13 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : **mardi 14 mars, 1**0 heures, même lieu. **Evénement éventuel** (voir Conditions Générales).

PRIX DE PUCHAY

Course 2

Course D

27.000. - Monté. - 2.450 mètres.

12.150, 6.750, 3.780, 2.160, 1.350, 540, 270.

Pour 5 et 6 ans, n'ayant pas gagné 90.000. - Recul de 25 m. à 45.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE SAINT-WANDRILLE

Course 3

Course F

18.500. - Attelé, mâles. - 2.450 mètres.

8.325, 4.625, 2.590, 1.480, 925, 370, 185.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas gagné 2.500.

PRIX DE LUC SUR MER

Course 4

Course E

21.000. - Attelé, femelles. - 2.450 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour pouliches de 4 ans, ayant gagné au moins 2.300 mais pas 25.000.

PRIX DE RUBERCY

Course 5

Course D

35.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

15.750, 8.750, 4.900, 2.800, 1.750, 700, 350.

Pour 6 à 10 ans inclus, n'ayant pas gagné 181.000. 1er forfait: lundi 13 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mardi 14 mars, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE BERVILLE

Course 6

Course D

Départ à l'Autostart

27.000. - Attelé, mâles. - 2.200 mètres.

12.150, 6.750, 3.780, 2.160, 1.350, 540, 270.

Pour chevaux entiers et hongres de 6 et 7 ans, n'ayant pas gagné 115.000.

1er forfait : lundi 13 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mardi 14 mars, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE FRENOUVILLE

Course E

24.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

10.800, 6.000, 3.360, 1.920, 1.200, 480, 240.

Pour 5 ans, n'ayant pas gagné 55.000.

1er forfait : lundi 13 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mardi 14 mars, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

PRIX DE CANAPVILLE

Course 8

Course 7

Course B

Course Européenne 35.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

15.750, 8.750, 4.900, 2.800, 1.750, 700, 350,

Pour 5 ans, ayant gagné au moins 40.000, mais pas 200.000. - Recul de 25 m. à 100.000.

Sont seuls admis à participer à cette épreuve les chevaux n'ayant pas, dans les 12 mois précédant la course, été classés, au trot attelé, 1er, 2ème ou 3ème d'une épreuve de Groupe I.

1er forfait: lundi 13 mars, 10 heures, 7 rue d'Astorg - 75008 Paris. 2ème forfait ou partants : mardi 14 mars, 10 heures, même lieu.

Evénement éventuel (voir Conditions Générales).

Engagements: vendredi 10 mars, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits: lundi 13 mars, 10 heures, même lieu. Partants : mardi 14 mars, 10 heures, même lieu.

Réunion 1400 079

Lundi 20 mars 2023 (11 h. 30)

Réunion PREMIUM

PRIX DE LA PORTE DES CHAMPS Course 1

Course E

21.000. - Monté, femelles. - 2.450 mètres. 9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 20.500. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE DEMONVILLE

Course E

21.000. - Attelé, mâles. - 2.450 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas gagné 7.000.

PRIX DE GONNEVILLE

Course 3

Course 2

Course F

21.000. - Monté, mâles. - 2.450 mètres. 9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour chevaux entiers et hongres de 5 ans, n'ayant pas gagné 37.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX D'ANGUERNY

Course 4

Course D

APPRENTIS-LADS-JOCKEYS

Départ à l'Autostart

24.000. - Attelé, femelles. - 2.200 mètres. 10.800, 6.000, 3.360, 1.920, 1.200, 480, 240.

Pour juments de 6 et 7 ans, n'ayant pas gagné 115.000.

Course 5

PRIX D'ETRETAT Course F

21.000. - Monté. - 2.450 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour 6 et 7 ans, n'ayant pas gagné 63.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales). **PRIX DE BENERVILLE**

Course 6

PRIX D'HEROUVILLETTE

Course 7

Course E

Départ à l'Autostart

21.000. - Attelé, mâles. - 2.200 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas gagné 29.500.

PRIX D'EPRON

Course 7

Course F

Départ à l'Autostart

21.000. - Attelé, femelles, - 2.200 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour juments de 5 ans, n'ayant pas gagné 38.000

PRIX DE MEZIDON

Course 8

Course F

25.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

11.250, 6.250, 3.500, 2.000, 1.250, 500, 250,

Pour **7 et 8 ans,** n'ayant pas gagné 125.000. - Recul de 25 m. à 62.000. Engagements: mardi 14 mars, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits: jeudi 16 mars, 10 heures, même lieu. Partants : vendredi 17 mars, 11 heures, même lieu.

Réunion 1400 082

Jeudi 23 mars 2023 (11 h. 30)

Réunion PREMIUM

PRIX D'AMFREVILLE

Course 1

Course F

18.500. - Monté, mâles. - 2.450 mètres.

8.325, 4.625, 2.590, 1.480, 925, 370, 185,

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas gagné 3.500. Avantage de poids (voir Conditions Générales)

PRIX D'AUBERVILLE

Course 2

Course F

21.000. - Attelé, femelles. - 2.450 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné 7.000.

PRIX DE LION-SUR-MER

Course 3

Course E

21.000. - Monté, mâles. - 2.450 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas gagné 20.500. Avantage de poids (voir Conditions Générales)

PRIX D'HEURTEVENT

Course 4

Course F

Départ à l'Autostart

18.500. - Attelé, femelles. - 2.200 mètres.

8.325, 4.625, 2.590, 1.480, 925, 370, 185.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 17.500.

PRIX DE CAMBES

Course 5

Course G

AMATEURS

Départ à l'Autostart 6.000. - Attelé. - 2.200 mètres.

2.700, 1.500, 840, 480, 300, 120, 60.

Pour 7 à 10 ans inclus, n'ayant pas gagné 99.000.

Course 6

PRIX DE BOUGUENAIS Course F

27.000. - Monté, mâles. - 2.450 mètres.

12.150, 6.750, 3.780, 2.160, 1.350, 540, 270.

Pour chevaux entiers et hongres de 6 à 9 ans inclus, n'ayant pas gagné 118.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

Course F

Départ à l'Autostart

18.500. - Attelé, mâles. - 2.200 mètres. 8.325, 4.625, 2.590, 1.480, 925, 370, 185.

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas gagné 17.500.

PRIX DE DAMMARIE

Course 8

Course D

Course Nationale

LeTROT Open des Régions - Basse-Normandie - 5 ans

Course qualificative

27.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

12.150, 6.750, 3.780, 2.160, 1.350, 540, 270.

Pour 5 ans, n'ayant pas gagné 82.000. - Recul de 25 m. à 41.000.

Engagements: vendredi 17 mars, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. Forfaits: lundi 20 mars, 10 heures, même lieu.

Partants: mardi 21 mars, 10 heures, même lieu.

Réunion 1400 086

Lundi 27 mars 2023 (11 h. 30)

Réunion PREMIUM

PRIX D'ACQUEVILLE

Course F

18.500. - Monté, femelles. - 2.450 mètres.

8.325, 4.625, 2.590, 1.480, 925, 370, 185.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné 3.500. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE JANVII I E

Course 2

Course 1

Course F

Course Nationale

LeTROT Open des Régions - Basse-Normandie - 3 ans

Course qualificative

Départ à l'Autostart

21.000. - Attelé, mâles. - 2.200 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas gagné 9.000.

PRIX DE BRIX

Course 3

Course F

18.500. - Monté, femelles. - 2.450 mètres.

8.325, 4.625, 2.590, 1.480, 925, 370, 185.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 16.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX D'OI ENDON

Course 4

Course F

APPRENTIS-LADS-JOCKEYS

Départ à l'Autostart 19 000 - Attelé mâles - 2.200 mètres.

8.550, 4.750, 2.660, 1.520, 950, 380, 190,

Pour chevaux entiers et hongres de 5 ans, n'ayant pas gagné 37.000.

PRIX DE VIMONT

Course 5

Course F

27.000. - Monté, femelles. - 2.450 mètres.

12.150, 6.750, 3.780, 2.160, 1.350, 540, 270.

Pour juments de 6 à 9 ans inclus, n'ayant pas gagné 118.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE LIEUREY

Course 6

Course E

21.000. - Attelé, mâles. - 2.450 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas gagné 26.500. - Recul de 25 m. à 13.500.

PRIX DE POTIGNY

Course E

24.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

10.800, 6.000, 3.360, 1.920, 1.200, 480, 240.

Pour 6 ans, n'ayant pas gagné 89.000. - Recul de 25 m. à 44.000.

PRIX D'HEULAND

Course 8

Course 7

Course E

29.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

13.050, 7.250, 4.060, 2.320, 1.450, 580, 290.

Pour **7 ans,** n'ayant pas gagné 138.000. - Recul de 25 m. à 72.000. Engagements: mardi 21 mars, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits : jeudi 23 mars, 10 heures, même lieu.

Partants : vendredi 24 mars, 11 heures, même lieu.

Réunion 1400 114

Lundi 24 avril 2023 (11 h. 20)

Réunion PREMIUM

PRIX DE MONTGAROULT

Course 1

Course E

21.000. - Monté, mâles. - 2.450 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas gagné 6.500.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE BENOUVILLE

Course 2

Course E

Course Nationale

LeTROT Open des Régions - Basse-Normandie - 3 ans

Course qualificative

Départ à l'Autostart

21.000. - Attelé, femelles. - 2.200 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210,

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné 9.000.

PRIX D'ARROMANCHES

Course 3

Course F

18.500. - Monté, mâles. - 2.450 mètres.

8.325, 4.625, 2.590, 1.480, 925, 370, 185.

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas gagné 16.000.

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE CANTELOUP

Course 4

Course E

21.000. - Attelé, femelles. - 2.450 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 26.500. - Recul de 25 m. à 13.500.

PRIX DE ROTS

Course 5

Course 6

Course E

APPRENTIS - LADS-JOCKEYS

21.000. - Monté. - 2.450 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210,

Pour 6 et 7 ans, n'ayant pas gagné 80.000.

Poids minimum (voir Conditions Générales).

PRIX DE CAUDEBEC

Course F

Départ à l'Autostart

21.000. - Attelé, femelles. - 2.200 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour juments de 5 ans, n'ayant pas gagné 37.000.

PRIX D'ANGOVILLE Course 7

Course F

21.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour 6 ans. n'avant pas gagné 55.000.

PRIX DE DEMOUVILLE

Course 8

Course E

29.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

13.050, 7.250, 4.060, 2.320, 1.450, 580, 290.

Pour 7 et 8 ans, n'ayant pas gagné 160.000. - Recul de 25 m. à 85.000.

Engagements: mardi 18 avril, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris.

Forfaits: jeudi 20 avril, 10 heures, même lieu. Partants : vendredi 21 avril, 11 heures, même lieu.

Réunion 1400 119

Samedi 29 avril 2023 (16 h. 20)

Réunion PREMIUM

PRIX DE BERNIERES

Course 1

Course E

Course Nationale

LeTROT Open des Régions - Basse-Normandie - 5 ans

Course qualificative

24.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

10.800, 6.000, 3.360, 1.920, 1.200, 480, 240.

Pour 5 ans, n'ayant pas gagné 56.000.

PRIX DE LIVAROT

Course 2

Course E

Départ à l'Autostart

21.000. - Attelé, mâles. - 2.200 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas gagné 21.500.

Course 3

PRIX DE SAINT-MANVIEU Course F

Départ à l'Autostart

21.000. - Attelé, femelles. - 2.200 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné 21.500.

PRIX DE BOLBEC

Course 4

Course E

24.000. - Monté, mâles. - 2.450 mètres.

10.800, 6.000, 3.360, 1.920, 1.200, 480, 240.

Pour chevaux entiers et hongres de 5 ans, n'ayant pas gagné 61.000. - Recul de 25 m. à 27.000

Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE BEAUMONT-EN-AUGE

Course 5

Course F

APPRENTIS-LADS-JOCKEYS

Départ à l'Autostart 19.000. - Attelé. - 2.200 mètres.

8.550, 4.750, 2.660, 1.520, 950, 380, 190.

Pour 6 ans, n'ayant pas gagné 68.000.

PRIX DE MESLAY

Course 6

Course F

24.000. - Monté, femelles. - 2.450 mètres.

10 800 6 000 3 360 1 920 1 200 480 240

Pour juments de 5 ans, n'ayant pas gagné 61.000. - Recul de 25 m. à 27.000. Avantage de poids (voir Conditions Générales).

PRIX DE CARPIQUET

Course 7

Course E

21.000. - Attelé. - 2.450 mètres.

9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour 3 ans. n'avant pas gagné 6.500

PRIX DE PERRIERS

Course 8

Course E

21.000. - Monté, femelles. - **2.450 mètres.** 9.450, 5.250, 2.940, 1.680, 1.050, 420, 210.

Pour **pouliches de 3 ans**, n'ayant pas gagné 6.500. Avantage de poids (voir Conditions Générales). **Engagements : dimanche 23 avril**, 9 heures, 7 rue d'Astorg. - 75008 Paris. Forfaits : **mercredi 26 avril**, 10 heures, même lieu. Partants : **jeudi 27 avril**, 10 heures, même lieu.

> © Société d'Encouragement à l'élevage du Cheval Français - 2023 Directeur de la Publication : J-P. Barjon, Président de la Société.